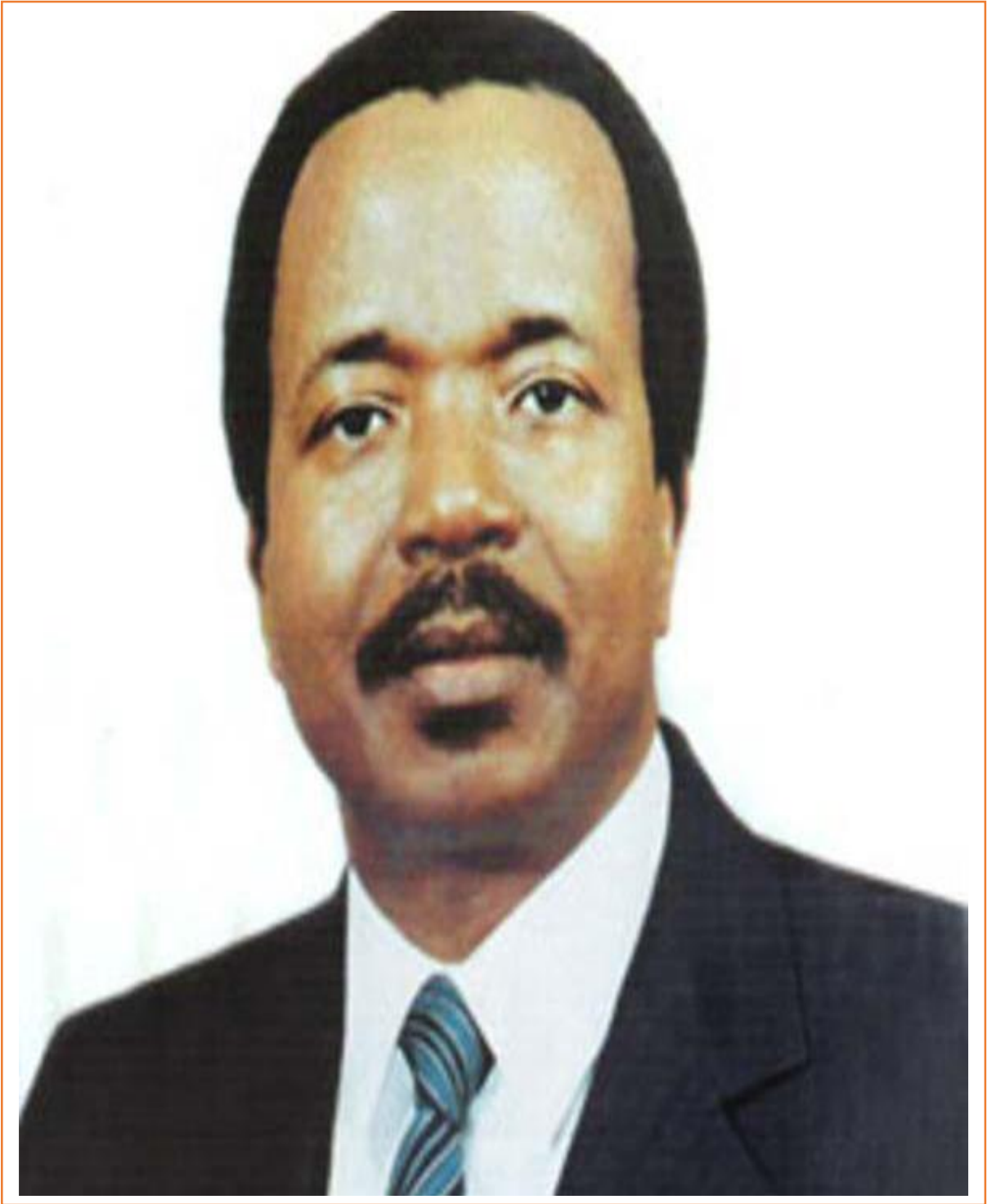


COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER DU CAMEROUN

SECRETARIAT GENERAL

RAPPORT ANNUEL 2020



S.E. PAUL BIYA
Président de la République du Cameroun



M. Joseph DION NGUTE
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

MOT DU PRESIDENT DU CNEF



M. Louis Paul MOTAZE **Ministre des Finances, Président du CNEF**

L'activité du CNEF en 2020 s'est réalisée dans un contexte de contraction de la croissance économique mondiale consécutive aux effets néfastes de la crise sanitaire de la COVID-19 d'une part, et de recul de la croissance économique nationale d'autre part, en lien avec la pandémie.

Dans cet environnement, le système bancaire est resté résilient en 2020 avec un accroissement de l'activité mesurée par le total bilan de 8,3 %, de dépôts collectés de 10,4 %, de crédits accordés de 6,2 %, et du Produit Net Bancaire (PNB) de 3,4 %. En termes d'accès aux services financiers, le taux de bancarisation s'est amélioré en ce qui concerne la population adulte en passant de 22,1 % en 2019 à 22,2% en 2020, tandis que la densité du réseau bancaire s'est légèrement dégradée en revenant de 1,4 agence pour 100 000 habitants en 2019 à 1,0 agence pour 100 000 habitants en 2020, en raison de la faible extension dudit réseau comparativement à l'accroissement de la population.

L'activité d'intermédiation du secteur de la microfinance s'est également renforcée avec des augmentations très significatives du total bilan, du volume des dépôts collectés et des crédits octroyés, respectivement de 19,0 %, 20,6 % et 15,3 %. Cependant, les créances non performantes ont augmenté de 43,2 %, en lien avec la pandémie à Covid-19. Le secteur a continué de s'étendre, suite à l'agrément de nouveaux établissements et grâce à un maillage de plus en plus important du territoire national, le réseau des agences et points de vente de ce secteur a permis d'améliorer significativement le taux de financiarisation de la population active qui est passé de 45,1 % en 2019 à 45,7% en 2020.

L'exécution du programme d'activités en 2020 a été marquée au plan institutionnel, par l'entrée en vigueur effective du CNEF le 12 mars 2020. Dans ce cadre, le CNEF a tenu les sessions de ses Comités le 04 mai, le 13 juillet et le 09 novembre 2020. Par ailleurs, le CNEF a rempli la quasi-totalité des objectifs qui lui étaient assignés au cours de cette période.

Un accent particulier a été mis notamment sur le contrôle de vraisemblance des TEG calculés par les banques et sur le respect des seuils d'usure par celles-ci. En outre, le Secrétariat Général du CNEF a calculé et publié pour la première fois les taux d'usure du secteur de la microfinance.

En perspective le CNEF compte : *i)* poursuivre les activités de vulgarisation de ses plateformes informatiques auprès des assujettis ; *ii)* vulgariser la loi n° 2019/021 du 24 décembre 2019 fixant certaines règles relatives à l'activité de crédit dans les secteurs bancaires et de la microfinance au Cameroun ; *iii)* poursuivre l'étude relative à l'élaboration du plan de développement du secteur financier du Cameroun ; *iv)* poursuivre l'étude relative à la mise en place d'un fonds de garantie des PME en lien avec la Banque Mondiale ; *v)* mettre en place un comparateur des tarifs bancaires au Cameroun.

SOMMAIRE

Mot du président du CNEF	II
Sommaire	III
Liste des graphiques	V
Liste des encadres	VI
Sigles et abréviations	VII
INTRODUCTION	1
I. ORGANISATION DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER (CNEF)	2
I.1. Missions	3
I.1.1. Fonction économique du Comité	3
I.1.2. Fonction juridique du Comité	4
I.2. Organisation du Comité National Economique et Financier	5
I.2.1. L'organe décisionnel	5
I.2.2. Les Comités Techniques du Comité National Economique et Financier	7
II. ACTIVITES DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER	11
II.1. Objectifs assignés au CNEF	11
II.2. Sessions du Comité National Economique et Financier et des comités techniques	12
II.2.1. Comité du 04 mai 2020	12
II.2.2. Comité du 13 juillet 2020	13
II.2.3. Comité du 09 novembre 2020	14
II.2.4. Sessions des comités techniques et réunions avec les autres administrations	15
II.3. Missions	16
II.4. Evaluation du programme d'activités 2020	17
III. TRAVAUX ET ETUDE THEMATIQUE REALISES PAR LE SECRETARIAT GENERAL	23
III.1. Evaluation de la situation du secteur bancaire	24
III.1.1. Situation des banques	24
III.1.2. Situation des établissements financiers	38
III.2. Evaluation de la situation du secteur de la microfinance	44
III.2.1. Cartographie du secteur de la microfinance	44
III.2.2. Intermédiation	45
III.2.3. Transformation	50
III.2.4. Supervision	51
III.3. Administration des plateformes informatiques du CNEF	52
III.3.1. Plateforme CIP-FIBANE-CASEMF	52
III.3.2. Application TEG	55
III.3.3. Répertoire National des Suretés Mobilières (RNSM)	55
III.4. Etude thématique : étude sur les performances sociales des établissements de microfinance	56
III.4.1. Introduction	56
III.4.2. Cadre méthodologique	56
III.4.3. Résultats de l'enquête	59
III.4.4. Ciblage des pauvres et exclus	61
III.4.5. Adaptation des produits et services aux besoins de la clientèle cible	61
III.4.6. Amélioration du capital social et économique	62
III.4.7. Responsabilité sociale	63
III.4.8. Recommandations	63
CONCLUSION	64
ANNEXES :	66

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Dossiers examinés au cours de la session du 04 mai.....	12
Tableau 2.2 : Dossiers examinés au cours de la session du 13 juillet 2020	13
Tableau 2.3 : Dossiers examinés au cours de la session du Comité du 09 novembre 2020	14
Tableau 2.4 : Sessions des comités techniques	15
Tableau 2.5 : Travaux et contrôles effectués sur le terrain.....	17
Tableau 2.6: Matrice d'évaluation de l'évolution des activités du CNEF en 2020	18
Tableau 3.1 : Taux de bancarisation et densité du réseau bancaire	27
Tableau 3.2. : Evolution du bilan consolidé des banques.....	28
Tableau 3.3 : Situation de la trésorerie des banques au marché monétaire (en milliards).....	29
Tableau 3.4 : Hors-bilan consolidé des banques (en milliards).....	29
Tableau 3.5 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques	30
Tableau 3.6 : Indicateurs d'activité des banques.....	31
Tableau 3.7 : Ventilation des dépôts par nature en milliards	31
Tableau 3.8 : Ventilation des crédits par nature	32
Tableau 3.9 : Présentation des coefficients de transformation du marché bancaire camerounais	33
Tableau 3.10. : Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2019 et 2020 (en %)	34
Tableau 3.11 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité (%)	35
Tableau 3.12 : Bilan des établissements financiers	40
Tableau 3.13 : Hors-bilan des établissements financiers.....	41
Tableau 3.14 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2019 et 2020 (en %)	42
Tableau 3.15 :Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité (%)	43
Tableau 3.16. : Répartition des agences des EMF par zone	44
Tableau 3.17. : Répartition des agences des EMF par région	45
Tableau 3.18. : Total bilan des EMF (en milliards de FCFA).....	46
Tableau 3.19.: Evolution des dépôts des EMF (en milliards de FCFA).....	46
Tableau 3.20. : Evolution des dépôts par durée (en milliards de FCFA)	46
Tableau 3.20. : Evolution des crédits des EMF (en milliards de FCFA).....	47
Tableau 3.21. : Evolution des crédits par durée (en milliards de FCFA)	47
Tableau 3.22. : Evolution des créances en souffrance (en milliards de FCFA)	47
Tableau E.1.: Comparaison des activités des banques et des EMF (en milliards de FCFA).....	48
Tableau E.2.: Comparaison du nombre de comptes des banques et des EMF	48
Tableau 3.23 : Scores moyens par catégorie	49
Tableau 3.24 : Classement des EMF évalués en 2020	50
Tableau 3.25: Evolution du ratio Crédits/dépôts.....	50
Tableau 3.26 : Evolution du ratio Crédits à long et moyen termes/Dépôts à vue	51
Tableau 3.27: Décisions COBAC	51
Tableau 3.28 : Etat des principales données déclarées dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF	52
Tableau 2.29 : Volume de crédits déclarés par les assujettis dans l'application TEG	55
Tableau 2.30 : Statistiques des inscriptions d'avis dans le RNSM par nature de sûreté	55
Tableau 3.31 : Echelle de notation des performances	59
Tableau 3.32 : Répartition des EMF par notes.....	59

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3.1 : Nombre d'agences de banque par région	24
Graphique 3.2: Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	25
Graphique 3.3. : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens strict.....	26
Graphique 3.4 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens large.....	26
Graphique 3.5 : Répartition des dépôts	32
Graphique 3.6: Ventilation des crédits par nature	33
Graphique 3.7 : Nombre d'agence par région	39
Graphique 3.8 : Répartition des EMF agréés par zones rurale et urbaine	44
Graphique 3.9: Répartition géographique des établissements de microfinance	45
Graphique 3.9. : Répartition des EMF par notes et par catégories	60
Graphique 3.10 : Pourcentage des points disponibles obtenus par dimensions et par catégories.....	60
Graphique 3.11 : Scores moyens par catégories.....	60
Graphique 3.12 : Notes moyennes par catégorie en termes de ciblage des exclus	61
Graphique 3.13 : Notes moyennes par catégorie en termes d'adaptation des produits et services.....	62
Graphique 3.15 : Notes moyennes par catégorie en termes de responsabilité sociale.....	63

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1.1 : Présentation des membres du Comité National Economique et Financier au 31 décembre 2020.....	6
Encadré 1.2 : Organigramme du Secrétariat Général du Comité National Economique et Financier au 31 décembre 2020	10
Encadré 3.1 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure	36
Encadré 3.2: Présentation des principaux ratios prudentiels COBAC	37
Encadré 3.3 : Poids du secteur de la microfinance dans le secteur financier	48
Encadré 3.4 : Plateforme informatique du CNEF	53

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACEP	Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée
AD	Adamaoua (Région)
AFB	Afriland First Bank
AFD	Agence Française de Développement
AFI	Amicale Finance S.A.
AFIB	ACE Finance of Business
ANEMCAM	Association Nationale des Établissements de Microfinance du Cameroun
APECCAM	Association Professionnelle des Établissements de Crédit du Cameroun
ASAC	Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun
BAC	Banque Atlantique Cameroun
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
BGFI	Banque Gabonaise et Française Internationale
BIC	Bureau d'Information sur le Crédit
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit
BID	Banque Islamique de Développement
CAMCCUL	Cameroon Cooperative Credit Union League
CAMED	Caisse Mutuelle Évangélique pour le Développement
CAMPOST	Cameroon Postal Services
CASEMF	Cadre d'Analyse et de Suivi de l'Activité des Etablissements de Microfinance
CBC	Commercial Bank of Cameroun
CCA	Crédit Communautaire d'Afrique
CCC PLC	Community Credit Cooperative Limited
CCEC	Caisse Camerounaise d'Épargne et de Crédit
CCEFI	Caisse d'Épargne et de Financement
CCPC	Crédit Coopératif Participatif du Cameroun
CDC BOMTOK	Crédit de Développement Communautaire du Cameroun de BOMTOK
CDS	Crédit du Sahel S.A
CE	Centre (Région)
CECIC	Crédit et Épargne pour le Financement du Commerce et de l'Industrie du Cameroun
CEFA	Caisse d'Épargne et de Financement en Afrique
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CENEF	Comité National Economique et Financier
CEPI	Caisses d'Épargne Populaire et d'Investissement
CERBER	Système de Collecte d'Exploitation et de Restitution aux Banques des États réglementaires
CIP	Centrale des Incidents de Paiement
CITEF	City Trust Credit Fund
CMDC	Crédit Mutuel du Centre SA
CNC	Conseil National du Crédit
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale

COMECI	Compagnie Équatoriale pour l'Épargne et le Crédit d'Investissement
CONADIE	Compagnie Nationale pour le Développement de l'initiative Economique
CPM	Comité de Politique Monétaire
CREMF	Centrale des Risques des Etablissements de Microfinance
CT	Court Terme
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DGI	Direction Générale des Impôts
DSF	Déclaration Statistique et Fiscale
EC	Etablissements de Crédit
EMF	Établissement de Microfinance
EN	Extrême Nord (Région)
ES	Est (Région)
EUF	Express Union Finance
F CFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FH	Financial House
FIBANE	Fichier Bancaire National des Entreprises
FIGEC	La Financière Générale d'Épargne et de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
FNG	Fosic Nkap Ngon SA
FNM	Fonds National de la Microfinance
FOCEP	Fonds Camerounais d'Epargne pour le Progrès
FODEC	Fonds de Développement de l'Épargne et du Crédit du Cameroun
GAB	Guichet Automatique de Banque
GECEFIC	La Générale de Caisses pour l'Épargne et le Financement au Cameroun
GICAM	Groupement Inter-Patronal du Cameroun
GIMAC	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale
IDE	Investissement Direct Etranger
IDEV	Société d'Investissement pour le Développement
INS	Institut National de la Statistique
IPSF	Indice des Prix des Services Financiers
KFC	Kingston Financial Crédit
LIT	Littoral (Région)
LT	Long Terme
MC2	Mutuelle Communautaire de Croissance
MIGEC	Société Coopérative d'Initiation à la Gestion d'Épargne et du Crédit du Cameroun SA
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification, et de l'Aménagement du Territoire
MINFI	Ministère des Finances
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Économie Sociale et de l'Artisanat
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MIX	Microfinance Information Exchange
MT	Moyen Terme
MUGFIC	Mutual Guarantee Financing Company Plc

NFC-BANK	National Financial Credit Bank
NO	Nord (Région)
NOFIA	Nouvelle Financière Africaine
NW	North West (Région)
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OU	Ouest (Région)
PADMIR	Projet d'Appui au Développement de la Microfinance Rurale
PED	Pays en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMEAA	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises Agricoles et Agroalimentaires
PNB	Produit Net Bancaire
RIC	Rural Investment Credit
ROA	Return On Assets
ROE	Return On Equity
S.A	Société Anonyme
SCB	Société Commerciale de Banque
SCBC	Standard Chartered Bank Cameroon
SCEC	Société Camerounaise d'Épargne et de Crédit SA
SEND	Solde des Engagements Non Décaissés
SGC	Société Générale Cameroun
SMAC	Système de Monétique en Afrique Centrale
SMI	Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOFINA	Société Financière Africaine
SOFINED	Société Financière et d'Épargne pour le Développement
SW	South West (Région)
TCER	Taux de Change Effectif Réel
TDR	Termes De Références
TEG	Taux Effectif Global
TIAO	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
TOPROC	Tourism Promoters Saving and Loans Cooperative Finance
TPE	Très Petite Entreprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UBA	United Bank for Africa
UBC	Union Bank of Cameroon
UE	Express Union
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale
UNICS	Unity Cooperative Society

INTRODUCTION

Les activités du CNEF se sont poursuivies en 2020 dans un contexte macroéconomique dominé par les effets de la pandémie à Covid-19 qui ont impacté toutes les économies du monde. L'économie mondiale est ainsi entrée en récession généralisée avec une contraction de 3,5% du PIB. Au plan national, l'économie camerounaise n'a pas échappé aux effets de cette pandémie, bien que l'ampleur de la crise n'a pas été aussi forte que celle initialement anticipée. En effet, pour une prévision initiale de -2,6 %, les estimations situent la croissance autour de 0,7 %.

Dans cet environnement, les banques ont toutefois fait preuve d'une résilience remarquable en 2020, avec un accroissement de l'activité en termes de total du bilan de 8,3%, de dépôts collectés de 10,4 %, de crédits accordés de 6,2 %, et du Produit Net Bancaire (PNB) de 3,4 %. En termes d'accès aux services financiers, le taux de bancarisation s'est amélioré en ce qui concerne la population adulte en passant de 22,1 % en 2019 à 22,2% en 2020, tandis que la densité du réseau bancaire s'est légèrement dégradée en revenant de 1,4 agence pour 100 000 habitants en 2019 à 1,0 agence pour 100 000 habitants en 2020, en raison de la faible extension dudit réseau comparativement à l'accroissement de la population.

Dans la même veine, les dépôts collectés et les crédits octroyés par les établissements financiers se sont accrus de 6,5 % et de 2,6% respectivement, les engagements de crédit-bail ont augmenté de 6,1%, la qualité du portefeuille s'est améliorée de 6,7 %, et le réseau d'agences est resté stable.

En ce qui concerne le secteur de la microfinance, il a enregistré une forte augmentation du taux de créances non performantes de 43,2 %, en lien avec la pandémie à Covid-19. Toutefois, il a continué de s'étendre, suite à l'agrément de nouveaux établissements. Grâce à un maillage de plus en plus important du territoire national, le réseau des agences et points de vente de ce secteur a permis d'améliorer significativement le taux de financiarisation de la population active qui est passé de 45,1 % en 2019 à 45,7% en 2020. L'activité d'intermédiation de ce secteur s'est également renforcée, avec des augmentations très significatives du volume des dépôts collectés et des crédits octroyés de 20,6% et 15,3 % respectivement.

S'agissant du marché des assurances, l'on relève la poursuite de la mise à niveau du capital social minimum des sociétés d'assurances à cinq (05) milliards en 2021 et la poursuite de la campagne de sensibilisation du grand public sur le dispositif d'indemnisation directe des assurés (IDA) avec un accent sur les réseaux sociaux. Selon les données disponibles, le chiffre d'affaires du marché avait progressé de 0,9 % pour s'établir à 209, 0 milliards en 2019.

Le marché financier a pour sa part été marqué par le développement sans cesse croissant du marché des valeurs du Trésor de la CEMAC. L'encours des titres sur ce marché a plus que triplé par rapport à la situation observée trois ans plus tôt, en passant de 907,6 milliards en 2017 à 225,3 en 2020.

Ce rapport annuel du CNEF 2020 i) rappelle son organisation, ii) présente les activités menées au cours de l'année et iii) décline les travaux et étude thématique réalisés par son Secrétariat Général au cours de la même période.

**I. ORGANISATION DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE
ET FINANCIER (CNEF)**

I.1.Missions

Conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement n°03/2019/CEMAC/UMAC/CM du 12 décembre 2019, portant création, organisation et fonctionnement des Comités Nationaux Economiques et Financiers dans la CEMAC, « les Comités Nationaux Economiques et Financiers sont des organes consultatifs nationaux en matière monétaire, bancaire et financière. A ce titre, ils peuvent : i) émettre des avis ; ii) formuler des recommandations ; iii) mener des études ; iv) et de manière générale, accomplir toutes autres missions en rapport avec leurs attributions ».

Ainsi, pour accomplir ces missions, les Comités Nationaux Economiques et Financiers en abrégé CNEF, ont deux (02) grandes principales fonctions, l'une à vocation économique prévue par les articles 8, 9, 16, 17, 18 et 19 du règlement supra, et l'autre à vocation juridique, prévue par les articles 10, 11, 12 et 13 dudit texte.

I.1.1. Fonction économique du Comité

Selon l'article 8 « le CNEF étudie et propose au Ministère en charge de la monnaie et du crédit toutes les mesures à caractère général propres à :

- assurer la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune ;
- stimuler la mobilisation de l'épargne nationale par le système bancaire et financier ;
- favoriser l'inclusion financière ;
- améliorer l'accessibilité, la lisibilité et la compréhension des informations destinées aux consommateurs de services financiers ;
- optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- renforcer l'efficacité du système bancaire et financier, et en perfectionner l'organisation des méthodes ».

L'article 9 quant à lui dispose que « les CNEF sont chargés des questions liées à l'évolution du secteur financier et, plus particulièrement, des relations entre la clientèle et les établissements de crédit, les sociétés de financement, les établissements de paiement, les établissements de microfinance, les sociétés d'assurances, les sociétés de bourse et les sociétés de gestion de portefeuille.

A ce titre, le CNEF :

- élabore et propose au Ministère en charge de la monnaie et du crédit, à la BEAC, à la COBAC et à la COSUMAF des plans d'actions pour l'amélioration de l'accès aux services financiers de qualité et le développement des marchés de capitaux ;
- veille particulièrement à l'éducation financière, en coordination avec les autorités nationales, tout en s'assurant que les informations destinées aux consommateurs de services financiers sont accessibles, lisibles et compréhensibles.

Assure, conformément à la réglementation en vigueur, d'une part, la médiation dans les litiges entre les établissements de crédit, les sociétés de financement, les établissements de paiement, les établissements de microfinance, les sociétés d'assurances, les sociétés de bourse et les

sociétés de gestion de portefeuille et, d'autre part, entre ces établissements et société et leurs clientèles respectives ».

I.1.2. Fonction juridique du Comité

Les fonctions juridiques du Comité National Economique et Financier sont définies dans les dispositions des articles 10, 11 et 12.

A cet effet, l'article 10 dispose que « Dans le cadre de ses attributions et sous réserve des compétences de la Banque Centrale ou de la COBAC, les CNEF peuvent être consultés sur tout projet d'acte législatif ou réglementaire relatif à l'activité des établissements de crédit, de microfinance et de paiement ainsi que des sociétés d'assurances visant notamment :

- les conditions d'implantations des réseaux, en particulier les ouvertures et fermetures d'agences et de guichets ;
- les conditions des opérations que peuvent effectuer ces établissements, en particulier les conditions appliquées à la clientèle ;
- les conditions des opérations que peuvent effectuer ces établissements, en particulier les conditions appliquées à la clientèle ;
- la publication des comptes des établissements de crédit ;
- les conditions de concurrence ;
- l'organisation des services communs à la profession ».

L'article 11 quant à lui stipule que « A l'initiative des Ministères en charge de la monnaie et du crédit, les CNEF peuvent être consultés sur :

- les projets de Règlements et Décisions édictés par la BEAC, la COBAC ou la COSUMAF ou tout autre organisme agissant dans un domaine relevant de leur champ de compétence ;
- les orientations de la politique du crédit ainsi que le financement des programmes économiques ;
- les conditions des emprunts intérieurs et extérieurs émis par les Etats et les administrations publiques ;
- le comportement financier des agents non financiers ;
- les interventions financières des Etats, directes ou indirectes, telles que les prises ou cessions de participations publiques, subventions, avantages fiscaux et octroi de garantie. »

Par ailleurs, pour l'article 12, « les CNEF peuvent être consultés par les Ministères en charge de la monnaie et du crédit sur les décisions d'ordre individuel ou les accords, autorisations ou dérogations qu'ils prennent ou octroient en vertu de la réglementation bancaire dans la CEMAC, sous réserve des attributions relevant de la compétence de la COBAC» et enfin, l'article 13 prévoit que les CNEF sont habilités à attribuer des numéros d'inscription aux établissements de crédit, de microfinance et de paiement agréés. Ceci étant, outre, l'agrément qui est indispensable pour exercer l'activité d'établissement de crédit, de microfinance et de

paiement, ces établissements sont tenus de solliciter un numéro d'inscription dans le registre spécial du CNEF.

I.2. Organisation du Comité National Economique et Financier

Pour l'exécution de ses missions, le CNEF est composé :

- d'un organe décisionnel ;
- des Comités techniques ;
- d'un organe exécutif (le Secrétariat Général).

I.2.1. L'organe décisionnel

Le Comité est présidé par le Ministre en charge de la monnaie et du crédit (Ministre des Finances), tandis que la vice-présidence est assurée par le Ministre en charge des affaires Economiques (Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire), et le cas échéant par le Ministre en charge de l'Industrie (Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique). Le Directeur National de la Banque des États de l'Afrique Centrale en assure les fonctions de Secrétaire Général et de Rapporteur.

Outre le Président, le Vice-président et le Secrétaire Général, le Comité est composé des membres suivants :

- le Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale ;
- le Secrétaire Général de la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC) ;
- le Président de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) ou son représentant ;
- le Directeur Général de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) ou son représentant ;
- le Responsable du Dépositaire central du marché financier de l'Afrique Centrale ou son représentant ;
- le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire ;
- les représentants de l'Etat au Comité de Politique Monétaire ;
- deux membres nommés par le Gouvernement du pays ;
- un membre désigné par le Conseil Economique et Social ou tout autre organe en tenant lieu ;
- le Directeur Général en charge de la Statistique ou le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique
- le Président de l'Association Professionnelle des Établissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- le Président de l'Association des Sociétés d'Investissement ou son représentant ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Établissements de Microfinance du Cameroun (ANEMCAM) ;
- le Président de l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC) ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse, le cas échéant ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Sociétés de gestion de portefeuille ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Établissements de Paiement, le cas échéant ;
- le Président de l'association des Consommateurs des services bancaires et financiers ;

- le Président du Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) ;
- le représentant des Bureaux d'informations sur le crédit, le cas échéant ;
- deux membres désignés par les chambres consulaires (Agriculture, Commerce et Industrie, etc.) ;
- un représentant des universités et centres de recherches désigné par le Président du CNEF.

Encadré 1.1 : Présentation des membres du Comité National Economique et Financier au 31 décembre 2020

Président :	Louis Paul MOTAZE , Ministre en charge des Finances
Vice-président :	ALAMINE OUSMANE MEY , Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
Les autres membres :	<p>Gabriel DODO NDOKE, Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique</p> <p>ABBAS Mahamat TOLLI, Gouverneur de la BEAC</p> <p>Dieudonné EVOU MEKOU, Vice-Gouverneur de la BEAC</p> <p>HALILOU YERIMA Boubakary, Secrétaire Général de la COBAC</p> <p>NAGOUM YAMASSOUM, Président de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centre (COSUMAF)</p> <p>Adolphe NOAH NDONGO, membre désigné par le Gouvernement</p> <p>ASSIGA ATEBA, membre désigné par le Gouvernement</p> <p>Sylvester MOH TANGONGHO, Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire au Ministre en charge des Finances</p> <p>Zacharie NGOUMBE, Représentant du Conseil Economique et Social</p> <p>Roger TSAFACK NANFOSSO, membre représentant les Universités et Centres de Recherches</p> <p>Jean Claude NGBWA, Directeur Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC)</p> <p>Joseph TEDOU, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INS)</p> <p>MOUSSA KOUE, Président de la Chambre d'Agriculture, des Forêts et de l'Élevage (CAPEF)</p> <p>Alphonse NAFACK, Président de l'APECCAM</p> <p>Christophe EKEN, Président de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA)</p> <p>Théophile Gérard MOULONG, Président de l'ASAC</p> <p>Célestin TAWAMBA, Président du GICAM</p> <p>Gabriel NGAKOUMDA, membre du Comité de Politique Monétaire (CPM)</p> <p>NFORM SHEY, Président de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun (ANEMCAM)</p> <p>ABOUBAKAR SALAO, représentant du Dépositaire central du marché financier de l'Afrique Centrale</p>
Secrétaire Général :	Blaise Eugène NSOM , Directeur National de la BEAC

I.2.2. Les Comités techniques du Comité National Economique et Financier

Selon les dispositions de l'article 25 du règlement ci-dessus mentionné, « les CNEF peuvent créer en leur sein des comités techniques, dont ils fixent la composition et des attributions. (...) ». Pour ce faire, trois (03) Comités ont été créés au sein du CNEF. Il s'agit :

I.2.2.1. Comité des Etudes Economiques et Financières, chargé des études économiques et financières

Ce Comité est composé de :

- **Président** : Le Président du Groupement Inter patronal du Cameroun (GICAM).
- **Membres** :
 - le représentant du Ministère des Finances (MINFI) ;
 - le représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ;
 - le représentant du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) ;
 - l'Adjoint au Directeur National de la BEAC en charge de la coordination des activités du Secrétariat Général du CNEF ;
 - le Chef de Service en charge du Secrétariat Général du CNEF ;
 - le représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (Services Centraux-BEAC) ;
 - le représentant du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ;
 - le représentant de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) ;
 - le représentant de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) ;
 - le représentant de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'artisanat (CCIMA) ;
 - le représentant de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts (CAPEF) ;
 - le représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
 - le représentant de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun (ANEMCAM) ;
 - le représentant de l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurances (ASAC) ;
 - toute autre personne en raison de ses compétences.

I.2.2.2. Du Comité de la Réglementation, chargé des études sur la réglementation bancaire

Ce Comité est composé de :

- **Président** : Le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM) au Ministère des Finances.
- **Membres** :
 - l'Adjoint au Directeur National de la BEAC en charge de la coordination des activités du Secrétariat Général du CNEF ;
 - le représentant du Ministère des Finances ;
 - le représentant du Ministère de la Justice ;
 - le représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ;
 - le représentant du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMITD) ;
 - le représentant de la Chambre des Comptes ;
 - le représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (Services Centraux-BEAC) ;
 - le représentant du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ;
 - le représentant de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) ;
 - le représentant de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) ;
 - le représentant du Groupement Inter-patronal du Cameroun (GICAM) ;
 - le représentant de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'artisanat (CCIMA) ;
 - le représentant de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts (CAPEF) ;
 - le représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de crédit du Cameroun (APECCAM) ;
 - le représentant de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun (ANEMCAM) ;
 - le représentant de l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurances (ASAC) ;
 - le Chef de Service en charge du Secrétariat Général du CNEF ;
 - toute autre personne en raison de ses compétences.

I.2.2.3. Comité du Rapport sur la Monnaie et le Crédit, chargé de l'élaboration du Rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier

Ce Comité est composé de :

- **Président** : le Directeur National de la BEAC.

- **Membres :**

- l'Adjoint au Directeur National de la BEAC en charge de la coordination des activités du Secrétariat Général du CNEF
- le représentant du Ministère des Finances (MINFI) ;
- le représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ;
- le représentant du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) ;
- le représentant de l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- le représentant de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale pour le Cameroun ;
- le représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (Services Centraux de la BEAC) ;
- le représentant du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;
- le Chef de Service en charge du Secrétariat Général du CNEF ;
- le représentant de la Direction Nationale des Assurances au Ministère des Finances ;
- le représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- le représentant de l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurances ;
- le représentant de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun (ANEMCAM).

A ces comités techniques, il faut ajouter une Commission d'Arbitrage mise en place dans le cadre de l'Arrêté n° 000005/MINFI du 13 janvier 2011 portant institution du Service Bancaire Minimum Garanti.

I.2.3. Le Secrétariat Général du Comité National Economique et Financier

Le Secrétariat Général du Comité est l'organe exécutif du CNEF. Il est placé sous la coordination du Secrétaire Général, qui assure la préparation et le suivi de la mise en œuvre des décisions du CNEF.

Pour ce faire, le Secrétariat Général du CNEF est structuré comme suit, en cinq (05) sections :

- Section Comptabilité et Gestion ;
- Section Banque et Finance ;
- Section Économie et Statistique ;
- Section Juridique ;
- Section Informatique et Communication.

Encadré 1.2 : Organigramme du Secrétariat Général du Comité National Economique et Financier au 31 décembre 2020

Secrétaire Général : 1^{er} Adjoint au Directeur National de la BEAC	Blaise Eugène NSOM, Directeur National de la BEAC Achille ZOGO NKADA
Chef de Service :	Robert Christian Serge MEBENGA M'ENAM
Secrétaire de Direction :	Anne Marie ETITANE ONDOUA, Secrétaire
Coordonnateur :	Félix FAHA, Chef de Division
Section Comptabilité et Gestion :	Alfred ASHU, Comptable
Section Banque et Finance :	Joseph EVAGLE DIME, Économiste, Chef de Section Sonia WANKO, Économiste Cécile Sandrine ALIGUI, Analyste financier Doris Hortense ADA, Analyste financier Franck Sigfried ABATE EDI'I, Analyste financier
Section Économie et Statistique :	Gaston DIKWE, Ingénieur Statisticien, Chef de Section Sylvia ABAH ABOMO, Agent Administratif Christophe Raoul BESSO, Economètre Christopher BABILA GWANMESIA, Auditeur financier
Section juridique :	Jean Parfait BEKONO MBASSA, Juriste, Chef de Section René Christian MBIDA ONANA, Analyste financier
Section Informatique et Communication :	Georges Yannick KEEDI GOUIFFE, Ingénieur Informaticien, Chef de Section Herman Albert MEKONTSO TCHINDA, Ingénieur Informaticien

II. ACTIVITES DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

II.1. Objectifs assignés au CNEF

Les activités du CNEF s'articulent autour des neuf (09) points suivants :

Objectif Stratégique n° 1 : Etudier et proposer toutes mesures à caractère général de nature à : (i) assurer la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune ; ii) stimuler la mobilisation de l'épargne nationale par le système bancaire et financier ; (iii) favoriser l'inclusion financière ; (iv) améliorer l'accessibilité, la lisibilité et la compréhension des informations destinées aux consommateurs de services financiers ; (v) optimiser l'allocation des ressources internes de l'Etat pour la réalisation des objectifs économiques ; (vi) renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier et en perfectionner l'organisation des méthodes:

Objectif Stratégique n° 2 : Emettre des avis sur i) les projets de Règlements et Décisions édictés par la BEAC, la COBAC ou la COSUMAF ou tout autre organisme agissant dans un domaine relevant de leur champ de compétence ; ii) les orientations de la politique du crédit ainsi que le financement des programmes économiques ; iii) les conditions des emprunts intérieurs et extérieurs émis par l'Etat et les administrations publiques ; iv) le comportement financier des agents non financiers et v) les interventions financières des Etats, directes ou indirectes, telles que les prises ou cessions de participations publiques, subventions, avantages fiscaux et octroi de garanties.

Objectif Stratégique n° 3 : Produire des avis sur les projets d'actes législatifs ou réglementaires relatifs à l'activité des établissements de crédit et de microfinance et de paiement ainsi que des sociétés d'assurances visant notamment : i) les conditions d'implantation des réseaux, en particulier les ouvertures et fermetures d'agences et guichets ; ii) les conditions des opérations que peuvent effectuer ces établissements, en particulier les conditions appliquées à la clientèle ; iii) la publication des comptes de ces établissements ; iv) les conditions de concurrence et v) l'organisation des services communs à ces professions :

Objectif Stratégique n° 4 : Fournir des avis sur les décisions d'ordre individuel ou les accords, autorisations ou dérogations que prend ou octroie le Ministère en charge de la monnaie et du crédit en vertu de la réglementation bancaire dans la CEMAC, sous réserve des attributions relevant de la compétence de la COBAC.

Objectif Stratégique n° 5 : Immatriculer les établissements de crédit, de microfinance et de paiement agréés, mise à jour et publication des listes de ces structures aux journaux officiels.

Objectif Stratégique n° 6 : Créer et administrer les fichiers nationaux sur les sûretés mobilières et immobilières ainsi que les tarifs des services bancaires.

Objectif Stratégique n° 7 : Calculer et publier, suivant les modalités fixées par la BEAC, les taux effectifs globaux et seuils d'usure moyens nationaux ainsi que l'indice des prix des services financiers conformément à la réglementation y afférente en zone CEMAC.

Objectif Stratégique n° 8 : Produire le rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier ainsi qu'à l'exercice de sa mission, destinés au Président de la République, au Président du Sénat, au Président de l'Assemblée Nationale, au Président du Conseil Economique et Social, au Chef du Gouvernement et à tous les membres du CNEF.

Objectif Stratégique n° 9 : Produire et publier des rapports annuels sur l'évolution des pratiques bancaires en matière de tarification des services financiers ainsi que des rapports périodiques d'études sur le secteur financier, des outils pédagogiques d'information sur les frais bancaires et services financiers, afin de garantir leur lisibilité et leur comparabilité

II.2. Sessions du Comité National Economique et Financier (CNEF) et des comités techniques

Au cours de l'année 2020, le CNEF a tenu trois sessions les 04 mai, 13 juillet, et 09 novembre 2020. Les sujets examinés et les résolutions y afférentes se déclinent comme suit :

II.2.1. Comité du 04 mai 2020

Les dossiers examinés au cours de la session du 04 mai 2020 sont présentés dans le tableau 2.1

Tableau 2.1 : Dossiers examinés au cours de la session du 04 mai

Dossiers	Résolutions
Procès-verbal de la Session du Conseil National du Crédit (CNC) du 25 novembre 2019 et de la Réunion du Comité Monétaire et Financier du 11 novembre 2019	Le Comité a adopté lesdits procès-verbaux, sous réserve de l'intégration des observations formulées par les membres.
Note sur la mise en place du Comité National Economique et Financier (CNEF) du Cameroun	Le Comité a constaté l'entrée en vigueur effective du Comité National Economique et Financier du Cameroun à compter du 12 mars 2020
Projet de Règlement intérieur du CNEF	Le Comité a adopté le Règlement intérieur du Comité National Economique et Financier (CNEF)
Projet de Création des Comités techniques au sein du CNEF	La création des comités techniques ci-après du CNEF a été adoptée : <ul style="list-style-type: none"> - Comité de la Réglementation ; - Comité des Etudes Economiques et Financières ; - Comité du rapport relatif à la Monnaie, au Crédit et au Fonctionnement du Système Financier. A cet effet, le Comité a recommandé au Secrétaire Général de transmettre pour signature, la Décision y relative au Ministre des Finances, Président du CNEF.
Projet d'Organigramme du Secrétariat Général du CNEF ; ;	Le Comité a adopté l'organigramme du Secrétariat Général du CNEF
Programme d'activités du CNEF	Le Comité a adopté le programme d'activités de l'année 2020 du CNEF, et recommandé au Secrétariat Général du CNEF de prendre toutes les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre
Projet de Budget du CNEF	Le Comité a adopté son budget pour l'exercice 2020, arrêté en ressources et en emplois à FCFA 736 182 145

II.2.2. Comité du 13 juillet 2020

Les dossiers examinés au cours de la session du 13 juillet 2020 sont présentés dans le tableau 2.2

Tableau 2.2 : Dossiers examinés au cours de la session du 13 juillet 2020

Dossiers examinés	Résolutions
Procès-verbal de la session du CNEF du 04 mai 2020 :	Le CNEF a adopté le procès-verbal de sa session du 04 mai 2020 ;
Mise en œuvre des résolutions antérieures	Après examen de l'état d'avancement des résolutions, le Comité a : <ul style="list-style-type: none"> - pris acte de la mise en œuvre des résolutions du CNEF du 04 mai 2020, - recommandé au Secrétaire Général du CNEF pour les prochaines sessions, de prévoir dans la matrice de mise en œuvre des résolutions une colonne afférente à l'état d'avancement de chacune d'elle.
Rapport sur la monnaie, le crédit et le fonctionnement du système financier-année 2019	Le Comité a adopté le rapport relatif à la Monnaie, au Crédit et au Fonctionnement du Système Financier pour l'année 2019, et recommandé au Secrétariat Général de le transmettre au Ministre des Finances, Président du CNEF pour suite de procédure.
Rapport annuel du CNEF pour l'exercice 2019	Le Comité a adopté le Rapport annuel du CNEF pour l'exercice 2019, et recommandé au Secrétariat Général de le publier.
Etude sur le développement du secteur financier du Cameroun sur la période 2014-2018	Le Comité a pris acte de l'étude sur le développement du secteur financier du Cameroun sur la période 2014-2018, adopté les Termes de Références relatifs à l'élaboration d'un plan pour le développement de ce secteur, et recommandé au Secrétaire Général de lui présenter ledit plan au cours de l'exercice 2021.
Plan de communication sur la plateforme informatique du CNEF	Le Comité a : <ul style="list-style-type: none"> - adopté le plan de communication sur la plateforme informatique du CNEF, - recommandé au Secrétaire Général de le mettre en œuvre, d'évaluer l'impact de ladite communication sur le public cible six (06) mois après son lancement, et de lui en rendre compte
Situation du marché monétaire au 31 mai 2020	Le Comité a pris acte de la situation du marché monétaire au 31 mai 2020, ainsi que de celle des établissements de crédit au 31 mars 2020.
Résolution n° 6 du Comité Ministériel de l'UMAC du 03 juillet 2020	Le Comité a recommandé au Secrétariat Général du CNEF d'accompagner l'Etat du Cameroun dans la mise en œuvre de la résolution n° 6 du Comité Ministériel de l'UMAC du 03 juillet, invitant les Etats membres de la CEMAC n'ayant pas encore transmis la liste des entreprises dont une partie du capital est à introduire en bourse à le faire dans les meilleurs délais, en vue de l'application effective du Règlement CEMAC relatif à l'introduction en bourse des participations des Etats et de leurs démembrements

II.2.3. Comité du 09 novembre 2020

Au cours de la session du 09 novembre 2020, les dossiers suivants ont été examinés

Tableau 2.3 : Dossiers examinés au cours de la session du Comité du 09 novembre 2020

Dossiers examinés	Résolutions
Procès-verbal de la session ordinaire du 13 juillet 2020	Le Comité a adopté lesdits procès-verbaux, sous réserve de l'intégration des observations formulées par les membres
Organisation d'une concertation entre la CCIMA, le GICAM, la DGTCFM, la BEAC, l'APECCAM et l'ANEMCAM	Le CNEF a recommandé au Secrétaire Général l'organisation d'une concertation entre la CCIMA, le GICAM, la DGTCFM, la BEAC, l'APECCAM et l'ANEMCAM, afin d'identifier les décisions additionnelles à prendre pour rendre plus efficaces les mesures d'accompagnement du secteur privé, prises par les pouvoirs publics et la profession bancaire dans le cadre de la riposte contre la pandémie du COVID-19
Situation des établissements de crédit et cautions émises par les compagnies d'assurances	Le CNEF a pris acte de la situation des établissements de crédit et recommandé la mise en œuvre dans les meilleurs délais, du reporting des données sur les cautions émises par les compagnies d'assurances
Projet de lettre adressée au Ministre du Commerce	Le Comité a recommandé au Secrétaire Général de soumettre au Ministre des Finances pour signature, un projet de lettre adressé au Ministre du Commerce pour solliciter l'organisation par ses soins, de la représentation des associations de consommateurs de produits et services financiers au sein du CNEF
Note sur l'exécution du budget du CNEF pour l'exercice 2019 et recommandations	Le Comité a adopté la note sur l'exécution du budget pour l'exercice 2019 et recommandé au Secrétaire Général : <ul style="list-style-type: none"> - d'informatiser la comptabilité du Secrétariat Général avant la fin de l'exercice 2020 ; - de réviser la nomenclature comptable de manière à rattacher chaque dépense à la rubrique budgétaire appropriée.
Rapport de contrôle de vraisemblance du TEG du premier semestre 2020, et recommandations ;	Le Comité a pris acte du rapport de contrôle de vraisemblance du TEG du premier semestre 2020, et instruit le Secrétariat Général : <ul style="list-style-type: none"> - de rappeler aux établissements concernés, les recommandations formulées à l'issue de cette mission, et de sanctionner les manquements en cas de récidive ; - d'accorder l'appui de l'équipe technique du CNEF aux établissements l'ayant sollicité ; - de mener une campagne de sensibilisation des consommateurs de services financiers sur la méthode de calcul du TEG et du Taux d'Usure, et de mettre en ligne sur le site web du CNEF, un simulateur de calcul du TEG.
Etat d'avancement des études en cours :	Le Comité a : <ul style="list-style-type: none"> - adopté le projet de Décision à Caractère Général assujettissant les compagnies d'assurances au reporting des cautions émises dans la plateforme informatique du CNEF, et recommandé au Secrétaire Général de le soumettre à la signature du Ministre des Finances, Président du CNEF ; - pris acte de l'état d'avancement des études en cours et recommandé au Secrétariat Général de prendre les

	dispositions nécessaires pour : <i>i</i>) l'extraction, la centralisation et le partage d'informations sur les cautions émises par les compagnies d'assurances dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF, <i>ii</i>) le lancement des réflexions sur les normes prudentielles relatives à l'activité d'émission de caution-assurance au Cameroun ; <i>iii</i>) la poursuite des réflexions sur l'élaboration du plan de développement du secteur financier du Cameroun
Note sur la situation du marché monétaire au cours de la période allant de juin à septembre 2020	Le CNEF, réuni en session ordinaire le lundi 09 novembre 2020 a pris acte de la note sur la situation du marché monétaire au cours de la période allant de juin à septembre 2020

II.2.4. Sessions des comités techniques et réunions avec les autres administrations

II.2.4.1. Sessions des comités techniques

Les activités menées par les comités techniques au cours de l'année 2020 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2.4 : Sessions des comités techniques

Comités	Sujets abordés
Comité des Etudes Economiques et Financières	Session du 19 février 2020 : Examen du projet des Termes De Références (TDR) de l'étude relative à l'examen du plan de développement du secteur financier du Cameroun.
	Session du 28 mai 2020 : Elaboration du projet de plan de développement du secteur financier du Cameroun
	Session du 29 juillet 2020 : Elaboration du projet de plan de développement du secteur financier du Cameroun.
	Session du 28 août 2020 : Réunion de concertation du 07 août 2020 relative à la mise œuvre de la résolution n°8 de la session du CNEF du 13 juillet 2020.
	Session du 28 octobre 2020 : Réunion du comité de pilotage chargé du suivi de la mise en place d'un fonds de garantie des petites et moyennes entreprises au Cameroun.
	Session du 29 octobre 2020 : Réunion du Comité des Etudes Economiques et Financières sur la présentation des résultats des travaux des phases 0 et 1 de l'étude relative à l'élaboration d'un plan de développement du secteur financier du Cameroun.
Comité de pilotage de la plateforme informatique du CNEF	Sessions du 28 mai , du 18 juin et du 24 juillet 2020 : Examen du projet du plan de communication sur les plateformes informatiques du CNEF.
Comité du rapport sur la monnaie et crédit	Session du 28 janvier 2020 : Actions urgentes à définir pour la collecte des données pour la production du rapport 2019 <ul style="list-style-type: none"> - Examen des délais de livraison et différentes contributions ; - Répartition du travail et prochaines étapes.
	Session du 19 mai 2020 : Examen de la première mouture du rapport.
Comité de la Réglementation	Session du 03 novembre 2020 : Examen du projet de Décision portant création d'une Commission des Assurances au sein du CNEF.
Commission d'arbitrage du SBMG	Aucune session n'a été convoquée au cours de l'année.

II.2.4.2. Audiences du Secrétaire Général

24-12-2020 : Audiance du Secrétaire Général accordée au PDG d'OVAMBA, une entreprise de *FINTECH* américaine. La séance de travail a porté sur l'architecture d'OVAMBA et les solutions proposées par OVAMBA face aux problèmes de trésorerie rencontrés par les agents économiques des pays d'Afrique Centrale.

II.2.4.3. Réunions techniques

28-01-2020 : Réunion avec la Société Financière International (SFI). Cette institution envisage d'accompagner la BEAC dans sa mission de développement d'un système financier stable et sain.

25-02-2020 : Réunion du groupe de travail chargé du calcul du coût moyen de ressources bancaires de l'année 2019.

27-02-2020 : Séance de travail avec l'ITFC, dans le cadre de l'évaluation d'une possibilité d'accompagner le Cameroun pour le développement de la finance islamique.

18-06-2020 : Réunion de concertation avec la Direction Nationale des Assurances.

07-08-2020 : Réunion de concertation relative à la mise en œuvre de la résolution n°8 de la session du CNEF du 13 juillet 2020.

28-11-2021 : Réunion du Comité de pilotage chargé du suivi de la mise en place d'un Fonds de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises au Cameroun.

II.2.4.4. Séminaires et conférences

25-08-2020 : La cérémonie de lancement de la campagne de vulgarisation de la plateforme informatique du CNEF s'est tenue à l'Hôtel Hilton de Yaoundé le mardi 25 août 2020, à partir de 10 heures et 30 minutes, sous la présidence de M. Louis Paul MOTAZE, Ministre des Finances, Président du Comité National Economique et Financier.

08 au 09-12-2020 : : Participation du Secrétariat Général du CNEF à l'Atelier sous régional de démarrage du projet d'élaboration d'une stratégie régionale d'inclusion financière dans la CEMAC.

II.3. Missions

Au cours de l'année 2020, les équipes du CNEF ont effectué plusieurs travaux et contrôles auprès des assujettis.

Tableau 1.5 : Travaux et contrôles effectués sur le terrain

Périodes	Diligences
17 février au 06 mars 2020	Contrôle et vérification des conditions de banque.
19 au 21 février 2020	Participation à l'atelier national sur le CROWNFUNDING à Douala.
23 février au 07 mars 2020	Missions relatives au déploiement de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF.
22 au 28 mars 2020	Collecte des données sur le secteur de la microfinance à fin décembre 2019.
25 juillet au 27 août 2020	Finalisation de la collecte du TEG et du TU du second semestre 2020 auprès des assujettis de la ville de Yaoundé.
23 août au 19 septembre 2020	Finalisation de la collecte du TEG et du TU du second semestre auprès des assujettis de la ville de Douala.
20 septembre au 03 octobre 2020	Enquête quantitative trimestrielle sur les coûts et les conditions de crédits dans la CEMAC et IPSF à Douala.
30 septembre au 10 octobre 2020	Evaluation du management des EMF à Yaoundé, Douala, Maroua, Garoua.
Du 27 septembre au 14 octobre 2020	Enquête qualitative trimestrielle sur les coûts et conditions de crédits dans la CEMAC.
10 au 25 novembre 2020	Assistance technique à UBA dans l'utilisation du TEG et la mise en relation avec son logiciel bancaire
29 novembre au 22 décembre 2020	Campagne de vulgarisation des plateformes informatiques du CNEF dans le ville de Douala.

II.4. Evaluation du programme d'activités 2020

Plusieurs activités ont été inscrites dans le programme d'activités de l'année 2020 du CNEF. L'évaluation de leur évolution est présentée dans le tableau 2.6 ci-dessus

Tableau 2.6: Matrice d'évaluation de la réalisation des activités du CNEF en 2020

Objectifs	Evaluation	Commentaires
Objectif stratégique n°1		
Elaboration du plan de développement du secteur financier du Cameroun	En Cours	L'analyse des causes des faibles performances du secteur financier a été effectuée par le Comité des Etudes Economiques et Financières. Par ailleurs, une correspondance a été adressée à la Banque Mondiale afin de solliciter son appui pour l'élaboration du plan de développement du secteur financier du Cameroun.
Etude sur les cautions émises par les compagnies d'assurances	En Cours	La Décision à Caractère Général n° 11 du 15/01/2021 portant extension aux Compagnies d'Assurances et au Sociétés de paiement, du reporting dans la plateforme informatique du CNEF a été signée par le Ministre des Finances, Président du CNEF.
Étude relative à l'évaluation des programmes et mécanismes d'appui à la PME existants au Cameroun	Non Réalisée	L'activité n'a pas été menée, principalement du fait de la survenance de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et a été reprogrammée en 2021.
Poursuite de l'évaluation du management des établissements de microfinance	Réalisée	En raison de la survenance de la pandémie de la COVID-19, 10 établissements seulement ont été évalués, à savoir 8 EMF de 2 ^{ème} catégorie et 2 EMF de 3 ^{ème} catégorie.
Suivi de l'organisation de l'Atelier national sur le Crowdfunding	Réalisé	Le Secrétariat Général du CNEF a pris part à l'Atelier national sur le Crowdfunding organisé à Douala par le Ministère des Finances au mois de février 2020.
Mise en place d'un fonds de garantie des PME	En Cours	Le Ministre des Finances, Président du CNEF, a signé la Décision à Caractère Général n° 875 du 24/09/2020 portant création du Comité de Pilotage chargé du suivi de la mise en place d'un fonds de garantie des PME au Cameroun. Ledit Comité a effectivement démarré ses travaux au mois de novembre 2020. Dans le cadre desdits travaux, la Banque

Objectifs	Evaluation	Commentaires
		Mondiale a élaboré le projet de Termes De Référence de cette étude, lequel a déjà été examiné par le Comité dédié.
Poursuite de la 2 ^{ème} phase de l'étude sur la monnaie électronique	Non Réalisée	Ces activités n'ont pas été menées, principalement du fait de la survenance de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et ont été reprogrammées en 2021.
Analyse de l'évolution des créances douteuses dans les banques	Non Réalisée	
Approfondissement de l'analyse de l'évolution de la masse monétaire au regard de l'évolution de l'inflation, du crédit intérieur et de la croissance	Non Réalisée	
Poursuite de l'appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive au Cameroun	Non Réalisée	
Etude de faisabilité de mise en place d'un mécanisme de compensation des valeurs des EMF	Non Réalisée	
Séminaire-atelier de sensibilisation sur la loi n° 2019/021 fixant certaines règles relatives à l'activité de crédit dans les secteurs bancaire et de la microfinance au Cameroun	Non Réalisé	
Objectif stratégiques n°2		
Mise en place de la base de données de gestion conjointe des opérations du commerce extérieur entre la BEAC, les Intermédiaires agréés et les Directions opérationnelles du Ministère des Finances (BEBAFISCE)	En Cours	Le cahier des charges du projet de mise en place de la base de données de gestion conjointe des opérations du commerce extérieur entre la BEAC, les Intermédiaires agréés et les Directions opérationnelles du Ministère des Finances (BEBAFISCE) a été élaboré et finalisé par l'Equipe Technique mise en place à ce sujet. Ces travaux n'ont pas été poursuivis en raison des priorités du CNEF au cours de l'année 2020.
Objectif stratégique n°3		

Objectifs	Evaluation	Commentaires
Ouverture d'agences	Réalisée	Le Président du CNEF a délivré des autorisations pour l'ouverture de 21 points de vente d'établissements de microfinance et de 9 points de vente d'établissements de crédit.
Objectif stratégique n°4		
Les activités sont formulées à la demande		Aucune activité n'a été réalisée au cours de l'année.
Objectif stratégique n°5		
Immatriculations des établissements assujettis	Réalisées	4 EMF ont été immatriculés au Registre Spécial du CNEF en 2020
Objectif stratégiques n°6		
Vulgarisation et sensibilisation du grand public sur l'existence et l'exploitation des outils du CNEF relatifs à la centralisation des informations sur la clientèle	En Cours	Le plan de vulgarisation de la plateforme informatique du CNEF a été adopté par les membres lors de sa session du 13 juillet 2020. La cérémonie de lancement de cette campagne s'est tenue le 25 août 2020 à l'hôtel Hilton à Yaoundé, sous la présidence du Ministre des Finances, Président du CNEF. Conformément à la matrice d'actions, un séminaire de sensibilisation et de formation des établissements assujettis des Régions du Littoral et du Sud-Ouest a été organisé à Douala au cours de la période allant du 30 novembre au 21 décembre 2020.
Poursuite du déploiement de la vue sur les sûretés immobilières auprès des EMF de 1 ^{ère} catégorie	En Cours	
Etude sur l'impact de la consultation de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF et de la CREMF sur la qualité du portefeuille de crédits des établissements assujettis	Non Réalisée	Cette étude a été reprogrammée en 2021 concomitamment avec celle relative à l'impact de la vulgarisation de la plateforme informatique du CNEF qui a été recommandée par les membres du CNEF lors de sa session du 13 juillet 2020.
Contrôle de vraisemblance des données télé-déclarées dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF et la CREMF	Non Réalisé	

Objectifs	Evaluation	Commentaires
Poursuite du déploiement des applicatifs de collecte et de centralisation des données sur la clientèle bancaire auprès des établissements de microfinance, de paiement et des compagnies d'assurances	Non Réalisée	Ces activités n'ont pas été menées, principalement du fait de la survenance de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et ont été reprogrammées en 2021.
Contrôle de cohérence des données sur les sûretés	Non Réalisé	
Mise à jour du modèle de scoring des entreprises dans le FIBANE et développement du scoring de la clientèle des EMF	Non Réalisée	
Mise en place d'un comparateur des tarifs bancaires au Cameroun	Non Réalisée	
Objectif stratégiques n°7		
Déploiement de l'application de calcul du TEG en vue du calcul des Taux d'Usure du secteur de la microfinance et contrôle de vraisemblance des données télé-déclarées dans l'application de calcul et d'archivage des TEG et des TU	En cours	Cette activité a été entamée et se poursuivra au cours de l'année 2021, avec pour ambition la publication des TEG et TU des EMF de 1 ^{ère} catégorie
Calcul et suivi des TEG et Taux d'Usure des établissements de crédit	Réalisé	Cette activité a été intégralement menée. Les TEG et les seuils d'usure des établissements de crédit ont été publiés. Elle aura également lieu au cours de l'année 2021 conformément aux dispositions du nouveau Règlement n° 04/19/CEMAC/UMAC/CM du 10 août 2020 y relatif.
Calcul et suivi de l'Indice des Prix des Services Financiers (IPSF).	Réalisé	Activité menée et couvrant l'année 2019, et les deux premiers trimestres de l'année 2020, concomitamment avec l'étude sur la distribution du crédit et les taux créditeurs. Les données relatives aux autres trimestres

Objectifs	Evaluation	Commentaires
		de l'année 2020 seront collectées et analysées au cours de l'année 2021
Contrôle de vraisemblance des données télé-déclarées dans l'application de calcul et d'archivage des TEG et des TU au cours du second semestre 2019.	Réalisé	Cette activité a été intégralement menée. Le communiqué sur les TEG moyens et les taux d'usure des établissements de crédit et de microfinance de 2 ^{ème} catégorie a été publié sur le site internet du CNEF et dans Cameroon Tribune
Objectif n°8		
Production du rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système financier, ainsi qu'à l'exercice de sa mission pour l'année 2019	Réalisée	Le rapport relatif à la monnaie et au crédit de l'année 2019 a été produit et adressé au Ministre des Finances pour transmission au Président de la République. Ce rapport a été également traduit en anglais
Production du rapport annuel pour l'exercice 2019	Réalisée	Le rapport annuel 2019 du CNEF a été également produit et traduit en anglais
Objectif n°9		
Mise en place d'un comparateur des tarifs bancaires au Cameroun	En cours	Le projet de Termes De Références de l'étude a déjà été élaboré par le Secrétariat Général
Enquête annuelle sur la tarification des services des assujettis (établissements de crédit, de paiement, de microfinance, sociétés de financement, de bourse et de gestion de portefeuille, et d'assurances)	Non Réalisée	L'activité n'a pas été menée, principalement du fait de la survenance de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et a été reprogrammée en 2021
Vérification du respect du Service Bancaire Minimum Garanti (SBMG) par les banques	Réalisée	Le Secrétariat Général du CNEF a diligenté une mission de contrôle et de vérification des conditions de banque et du SBMG au cours du premier trimestre de l'année 2020. Un rapport a été produit et examiné par la Commission d'arbitrage du SBMG

II. TRAVAUX ET ETUDE THEMATIQUE REALISES PAR LE SECRETARIAT GENERAL

Au cours de l'année 2020, le Secrétariat Général a effectué des travaux portant sur i) l'examen de la situation des établissements de crédit, ii) l'évaluation du secteur de la microfinance, iii) l'administration de la plateforme informatique du CNEF, iv) et l'étude sur les performances sociales des établissements de microfinance.

III.1. Evaluation de la situation du secteur bancaire

III.1.1. Situation des banques

Au 31 décembre 2020, le Cameroun compte quinze (15) banques et trois cent vingt-huit (328) agences pour un total bilan de 6472,2 milliards. Le montant des dépôts est de 4 890,5 milliards pour un montant de crédits de 3 242, 5 milliards.

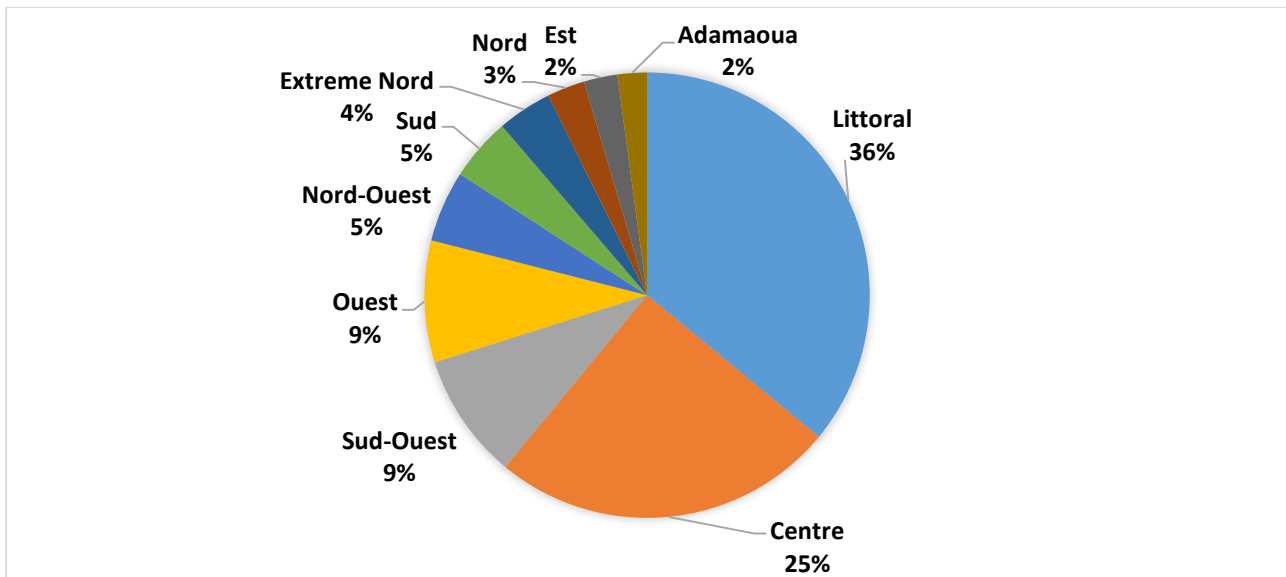
III.1.1.1. Cartographie

III.1.1.1.1. Réseau bancaire

Le réseau bancaire au Cameroun est réparti sur le territoire national comme suit :

- Littoral : cent dix-huit (118) agences ;
- Centre : quatre-vingt-deux (82) ;
- Sud-Ouest : trente (30) agences ;
- Ouest : vingt-neuf (29) agences ;
- Nord-ouest : dix-sept (17) agences ;
- Sud : quinze (15) agences ;
- Extrême Nord : treize (13) agences ;
- Nord : neuf (09) agences ;
- Est : huit (08) agences ;
- Adamaoua : sept (07) agences.

Graphique 3.1 : Nombre d'agences de banque par région



Source : CERBER

Les établissements bancaires ont continué d'accroître de façon significative leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), dans le but de moderniser et d'améliorer la qualité des services à la clientèle. Le nombre de DAB est passé de 720 en 2019 à 729 en 2020, soit un accroissement de 1,3 %. Les plus grandes villes à savoir Yaoundé, Douala et Bafoussam concentrent à elles seules 73,7 % de ces DAB.

Graphique 3.2: Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)



Source : CNEF, déclarations des banques

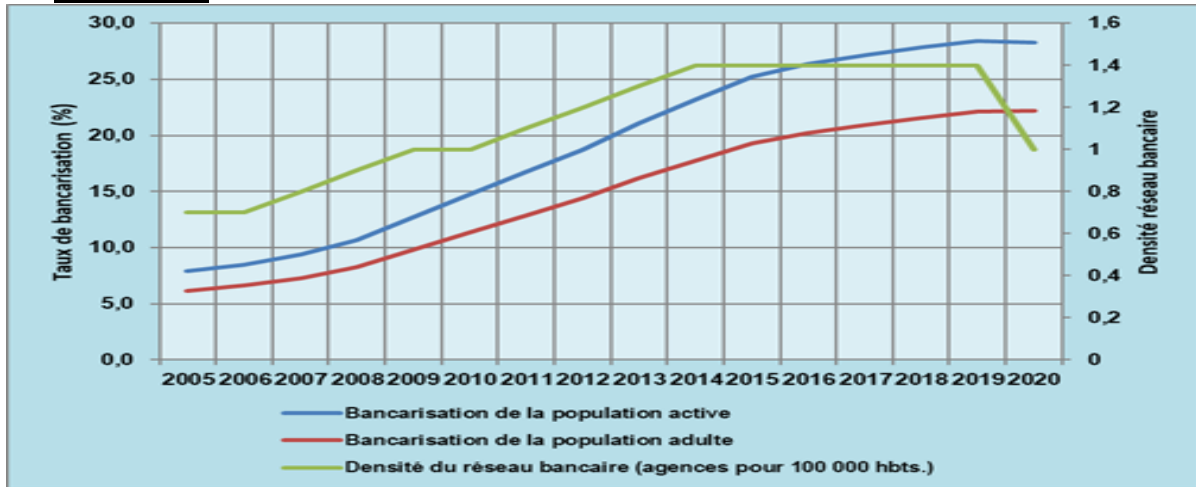
III.1.1.1.2 Bancarisation

Depuis une dizaine d'années, la bancarisation au sens strict de la population active s'est considérablement améliorée. Elle a atteint 28,3 % en 2020, bien qu'en légère baisse par rapport à 2019 (28,4 %). Par rapport à 2010, cette évolution représente une amélioration de 13,5 points en dix ans, soit une amélioration de 1,4 point en moyenne par an sur la période. Celle de la population adulte s'est légèrement améliorée, en passant de 22,1 % en 2019 à 22,2 % en 2020, après 11,3 % en 2010, soit une progression de 10,9 points en dix ans. La densité du réseau bancaire quant à elle est tombée à une agence pour 100 000 habitants en 2020 (en raison de l'évolution plus importante de la population comparativement à l'évolution des agences), après s'être stabilisée à 1,4 agence pour 100 000 habitants de 2014 à 2019.

Au sens large¹, ces indicateurs ont également évolué de façon croissante au cours de la même période. Traduisant la réalité du système financier camerounais où les établissements de microfinance occupent une place importante, les taux de bancarisation au sens large affichent des valeurs nettement plus importantes que celles des taux de bancarisation au sens strict.

¹ Au sens large, les indicateurs de bancarisation intègrent les statistiques de la microfinance.

Graphique 3.3 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens strict

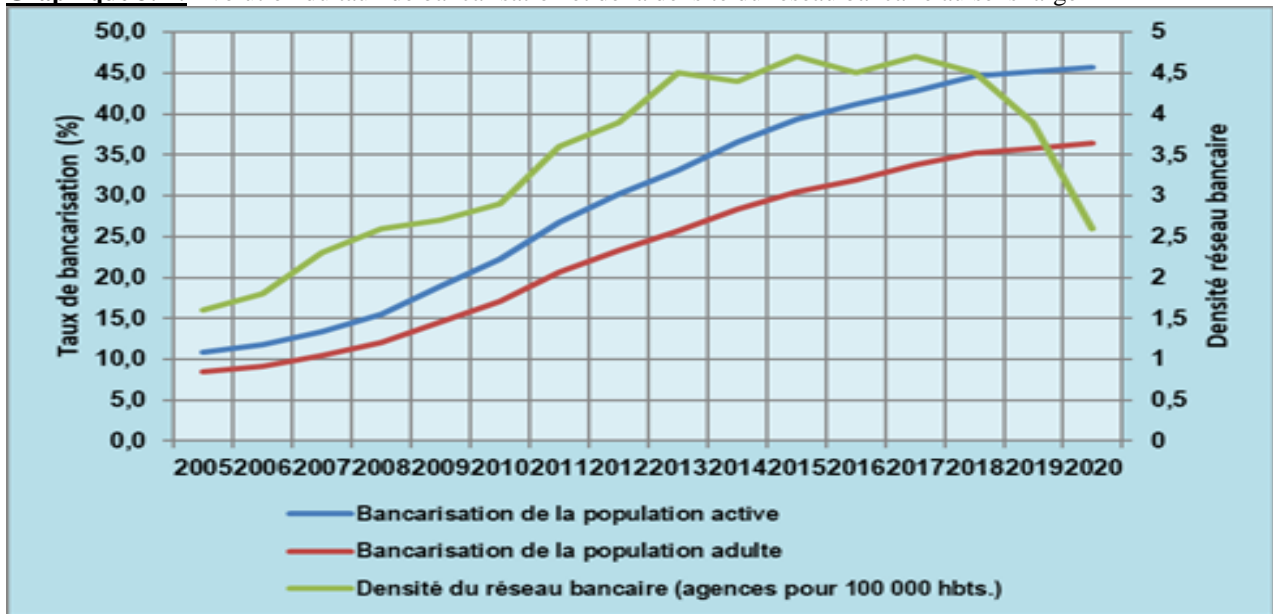


Source : CNEF

En effet, le taux de bancarisation au sens large de la population active progresse en moyenne de 2,3 points entre 2010 et 2020. Il a atteint 45,7 % en 2020 contre 45,1 % en 2019, après 22,3 % en 2010, soit une progression de 23,4 points en 10 ans. Le taux de bancarisation au sens large de la population adulte est quant à lui passé de 17,1 % en 2010 à 36,5 % en 2020, soit un rythme de croissance annuelle moyenne de 1,9 point.

La densité du réseau bancaire au sens large pour sa part a significativement baissé entre 2019 et 2020, en raison de la fermeture des agences de certains établissements de microfinance en lien avec la concurrence imposée par le *Mobile Money*. La densité du réseau bancaire au sens large est ainsi revenue de 3,9 agences pour 100 000 habitants en 2019 à 2,6 agences pour 100 000 habitants en 2020.

Graphique 3.4 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens large



Source : CNEF

Tableau 3.1 : Taux de bancarisation et densité du réseau bancaire

Bancarisation au sens strict (Banques uniquement)			
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2010	14,8	11,3	1,0
2011	16,8	12,9	1,1
2012	18,8	14,4	1,2
2013	21,1	16,2	1,3
2014	23,2	17,7	1,4
2015	25,2	19,3	1,4
2016	26,3	20,2	1,4
2017	27,2	21,0	1,4
2018	27,8	21,5	1,4
2019	28,4	22,1	1,4
2020	28,3	22,2	1,0
Bancarisation au sens large (Banques, établissements financiers, CAMPOST, établissements de microfinance)			
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2010	22,3	17,1	2,9
2011	26,8	20,6	3,6
2012	30,2	23,4	3,9
2013	33,1	25,7	4,5
2014	36,5	28,3	4,4
2015	39,4	30,5	4,7
2016	41,2	32,0	4,5
2017	42,8	33,7	4,7
2018	44,6	35,2	4,5
2019	45,1	35,8	3,9
2020	45,7	36,5	2,6

Source : CNEF

III.1.1.2. Intermédiation

Au 31 décembre 2020, Afriland First Bank, SGC, BICEC et SCB restent les banques les plus importantes du système bancaire national en termes d'activité. En effet, à cette date, ces quatre établissements totalisent 52,0 % du total de bilan consolidé du système bancaire, 54,3 % du total des crédits, et 54,5 % des dépôts de la clientèle.

L'évolution de l'activité des banques est retracée à partir de leurs bilans, hors-bilan et comptes de résultat consolidés des exercices 2019 et 2020.

III.1.1.2.1. Situation bilancielle

Entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, le total de bilan des banques a augmenté de 8,3 %. A l'actif, cet accroissement résulte en grande partie de la hausse des opérations de trésorerie et interbancaires (+242,1 milliards), des opérations avec la clientèle (+ 201,2 milliards) et des valeurs immobilisées (+111,7 milliards). Au passif, il s'explique par l'augmentation des opérations avec la clientèle (+ 508,3 milliards), et des capitaux permanents (+ 114,7 milliards).

S'agissant de la sinistralité du portefeuille de crédits, les créances nettes en souffrance ont fortement augmenté, passant de 111,2 à 152,1 milliards (+40,9 milliards), soit une hausse de

36,7 %. Le taux de créances brutes en souffrance qui reste élevé, s'est également accru, passant de 15,4 % à 16,6 % (+1,2 point).

Tableau 3.2. : Evolution du bilan consolidé des banques

ACTIF	(en milliards F CFA)		Variation	
	2019	2020	Absolue (milliards F CFA)	Relative (%)
Sommes déductibles des capitaux permanents	127,1	130,5	3,4	2,7
Valeurs immobilisées	450,2	561,9	111,7	24,8
<i>dont Immobilisations financières</i>	231,6	335,3	103,7	44,8
Opérations avec la clientèle	3 242,5	3 443,7	201,2	6,2
Crédits à long terme	102,4	87,4	-15	-14,6
Crédits à moyen terme	1 612,1	1 860,3	248,2	15,4
Crédits à court terme	914,2	965,2	51	5,6
Créances nettes en souffrance	111,2	152,1	40,9	36,7
Comptes débiteurs de la clientèle	393,4	329,3	-64,1	-16,3
Autres sommes dues par la clientèle	6,2	9,2	3	49,1
Valeurs non imputées	75,3	9,5	-65,8	-87,4
Créances rattachées	27,7	30,6	2,9	10,6
Opérations diverses	180,5	160,5	-20	-11,1
Opérations de trésorerie et interbancaires	2 472,1	2 714,2	242,1	9,8
<i>Dont titres de placement et de transaction</i>	1 000,1	1 376,5	376,4	37,6
Total du bilan actif	6 472,2	7 010,7	538,5	8,3
PASSIF	(en milliards F CFA)		Variation	
	2019	2020	Absolue (milliards F CFA)	Relative (%)
Capitaux permanents	718,3	833,0	114,7	16,0
<i>dont fonds propres</i>	565,3	696,9	131,6	23,3
Opérations avec la clientèle	4 890,5	5 398,8	508,3	10,4
Comptes de dépôts à régime spécial	375,8	434,1	58,3	15,5
Comptes de dépôts à terme	652,9	705,9	53	8,1
Comptes créditeurs à vue	3 484,7	3 853,2	368,5	10,6
Autres comptes créditeurs	357,2	386,0	28,8	8,1
Dettes rattachées	20,0	19,5	-0,5	-2,4
Opérations diverses	306,9	288,4	-18,5	-6,0
Opérations de trésorerie et interbancaires	556,5	490,5	-66	-11,9
Total du bilan passif	6 472,2	7 010,7	538,5	8,3

Source: CERBER

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, le volume des titres inscrits à l'actif des banques commerciales a augmenté de 37,6 % en 2020 contre 67,5 % en 2019, ce qui reflète le maintien de l'intérêt pour ce mode de financement direct, malgré une activité économique en berne.

Au passif, les capitaux propres et les dépôts collectés par les banques ont une fois de plus augmenté sous une approche strictement comptable, avec des augmentations de 131,7 et 508,3 milliards respectivement.

Concernant la situation de trésorerie des banques présentée dans le tableau 2.3, l'on observe que celle-ci est revenue de 1 004 milliards au 31 décembre 2019 à 888 milliards au 31 décembre 2020, soit une baisse de 10,7 %. Cette la baisse de la liquidité à vue des banques au 31 décembre 2020, a toutefois amené celles-ci à recourir un peu plus aux opérations d'*Open market* de la BEAC, comme l'atteste l'augmentation de 146 % des utilisations des facultés d'avances.

Tableau 3.3 : Situation de la trésorerie des banques au marché monétaire (en milliards)

	31 décembre 2019	31 décembre 2020	Variation (%)
Solde des Comptes courants	842	752	-10,7
Facultés d'avances disponibles	162	136	-16,0
Trésorerie disponible	1 004	888	-11,6
Utilisation des facultés d'avances	26	64	146,2

Source : BEAC/Marché monétaire

III.1.1.2.2. Hors-bilan

Suite au renforcement de la réglementation des changes dans la CEMAC, la contraction des opérations en devises s'est poursuivie entre fin 2019 et fin 2020. En effet, leur volume est passé de 100,5 à 45,0 milliards (-55,2 %).

Les opérations avec les correspondants, les engagements de crédit-bail, les autres engagements (engagements sur le marché monétaire, engagements reçus de l'Etat, opérations sur titres, etc.), et les opérations avec la clientèle ont augmenté de 13,6 %, 3,9 %, 51,7 % et 1,5 %, contre des baisses de 7,7 %, 5,9 % et des hausses de 33,3 % et 12,3 % respectivement en 2019.

Tableau 3.4 : Hors-bilan consolidé des banques (en milliards)

Libellé poste	<i>(en milliards F CFA)</i>			
	2019	2020	Glissement annuel en volume	Glissement annuel (en %)
Opérations avec les correspondants	767,5	872,1	104,6	13,6
Engagements sur ordre des correspondants	281,4	271,4	-10,0	-3,6
Engagements reçus des correspondants	486,1	600,7	114,6	23,6
Opérations avec la clientèle	4276,4	4 341,2	64,8	1,5
Engagements sur ordre de la clientèle	1299,2	1 188,1	-111,1	-8,5
Engagements reçus de la clientèle	2977,2	3 153,1	175,9	5,9
Gages	535,5	556,2	20,7	3,9
Avals et cautions reçues de la clientèle	476,0	558,9	82,9	17,4
Valeurs gérées pour compte de la clientèle	144,9	197,3	52,4	36,2
Autres garanties reçues de la clientèle	1047,2	1 003,1	-44,2	-4,2
Engagements de crédit-bail	74,2	77,1	2,9	3,9
Redevances de crédit-bail restant à courir	5,8	6,2	0,5	8,0
Engagements reçus de la clientèle	67,2	68,9	1,8	2,6
Engagements de crédit-bail donnés à la clientèle	0,7	1,4	0,7	95,6
Comptes de régularisation	0,6	0,6	0,0	1,2
Opérations en devises	100,5	45,0	-55,5	-55,2
Opérations de change au comptant	7,5	9,5	2,0	26,1
Opérations de change à terme	92,6	45,0	-47,5	-51,3
Prêts et emprunts en devises	0,0	0,0	0,0	-
Report/déport	0,1	0,1	-0,1	-51,1
Compte d'ajustement sur devises	0,3	0,2	0,0	-12,3
Autres engagements	2345,8	3 557,8	1 211,9	51,7
Engagements du marché monétaire	65,7	85,6	19,9	30,3
Opérations sur titres	0,0	0,0	0,0	-

Libellé poste	(en milliards F CFA)			
	2019	2020	Glissement annuel en volume	Glissement annuel (en %)
Engagements reçus de l'Etat et des organismes spécialisés	65,5	449,3	383,8	586,0
Engagements douteux	447,3	677,6	230,3	51,5
Différés ordinateur	1767,3	2 345,3	577,9	32,7

Source : CERBER

III.1.1.2.3. Compte de résultat

Le Produit Net Bancaire (PNB) a augmenté de 3,9 % en 2020, contre 6,6 % en 2019. Cette augmentation est imputable à l'amélioration des marges sur opérations financières (+31,0 milliards), des marges sur opérations avec la clientèle (+7,6 milliards), et des marges sur opérations de crédit-bail et location simple (+2,4 milliards).

Le résultat courant s'est quant à lui contracté, passant de 129,7 à 119,0 (-10,7 milliards), suite à la hausse des dotations aux provisions (+32,0 milliards) et à la baisse des pertes sur créances irrécouvrables (-20,5 milliards).

Au final, avec un résultat exceptionnel de -7,6 milliards et un impôt sur le résultat de 26,4 milliards, le résultat net des banques est passé de 94,3 à 84,9 (-9,4 milliards), soit une baisse de 10 % en glissement annuel.

Tableau 3.5 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques

	(en milliards)			
	2019	2020	Variation en %	Variation en volume
Marges sur opérations de trésorerie	-0,5	- 4,1	-3,6	720,0
Produits sur opérations de trésorerie	11,1	10,24	-0,9	-7,7
Charges sur opérations de trésorerie	11,6	14,39	2,8	24,1
Marges sur opérations financières	50,7	81,7	31,0	61,1
Produit des ressources permanentes	54,3	84,9	30,6	56,4
Intérêts sur ressources permanentes	3,6	3,2	-0,4	-11,1
Marges sur opérations clientèle	196,2	203,8	7,6	3,9
Produits des opérations avec la clientèle	259,6	275,4	15,8	6,1
Charges des opérations avec la clientèle	63,5	71,6	8,1	12,8
Marges sur opérations de crédit-bail et location simple	4,0	6,4	2,4	60,0
Produits des opérations de crédit-bail et location simple	43,0	42,0	-1,0	-2,3
Charges sur opérations de crédit-bail et location simple	39,0	35,7	-3,3	-8,5
Marge sur opérations diverses	170,7	149,7	-21,0	-12,3
Produits des opérations diverses	5 354,4	1 409,7	-3944,7	-73,7
Charges sur opérations diverses	5 183,7	1 260,0	-3923,7	-75,7
Produit Net Bancaire	421,1	437,4	16,3	3,9
Résultat Brut d'Exploitation	196,9	197,7	0,8	0,4
Dotations aux provisions	43,2	75,2	32,0	74,1
Pertes sur créances irrécouvrables	24,1	3,6	-20,5	-85,1
Résultat courant	129,7	119,0	-10,7	-8,2
Résultat exceptionnel	0,5	-7,6	-8,1	-1620,0
Résultat intermédiaire	130,2	111,3	-18,9	-14,5
Impôt sur le résultat	35,9	26,4	-9,5	-26,5
Résultat net	94,3	84,9	-9,4	-10,0

Source : CERBER

Au final, les principaux indicateurs des banques en activité au Cameroun à fin décembre 2020 sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 3.6 : Indicateurs d'activité des banques

Banques	(en milliards F CFA)				
	Capital social	Résultat net	Total bilan	Dépôts	Crédits
BICEC	49,1	-7,0	726,5	602,7	320,9
SCB	10,5	3,0	624,0	509,5	324,1
SGC	12,5	14,9	1 055,4	830,2	621,1
STD BK	10,0	1,3	224,3	168,8	93,1
AFBK	20,0	13,5	1 260,1	997,6	603,7
CBC	12,0	3,6	458,1	336,6	311,0
CITIBANK	10,0	4,3	151,7	112,2	63,3
ECOBANK	10,0	9,6	466,0	369,2	191,7
UBC	20,0	1,6	118,1	57,8	2,8
NFC-BANK	6,1	2,0	142,7	101,1	69,2
UBA	10,0	19,8	480,6	376,3	136,9
BAC	35,6	8,6	562,9	376,7	296,7
BGFIBANK	20,0	6,3	376,5	250,0	273,5
BC-PME	20,0	-0,4	32,8	8,6	14,0
CCA BANK	15,0	4,0	331,0	301,4	121,9
TOTAL	260,9	84,9	7 010,7	5 398,8	3 443,7

Source : CERBER

III.1.1.3. Transformation

Au 31 décembre 2020, les banques ont reçu les dépôts d'un montant de 5 398,8 milliards., constitués de 71,3 % de dépôts à vue (Comptes créditeurs à vue), de 13,3% de dépôts à terme, de 8,0 % de dépôts à régimes spécial, et de 7,3 % des autres comptes créditeurs.

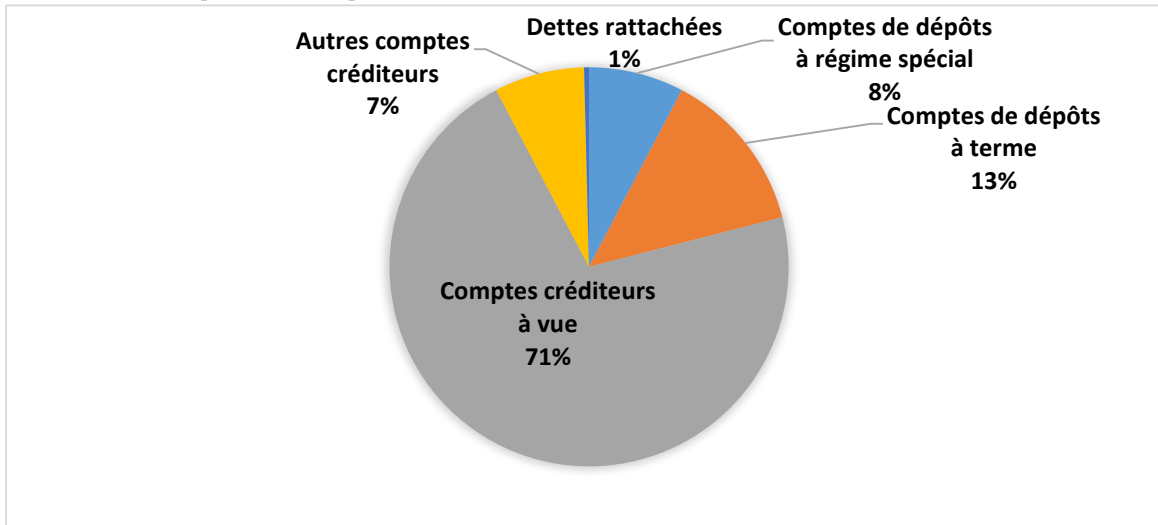
Tableau 3.7 : Ventilation des dépôts par nature en milliards

Types de dépôts	2019	2020	Ecart (%)	Parts/Comptes
Comptes de dépôts à régime spécial	375,8	434,1	15,5	8,0%
Comptes de dépôts à terme	652,9	705,9	8,0	13,3%
Comptes créditeurs à vue	3 484,7	3 853,2	10,6	71,3%
Autres comptes créditeurs	357,2	386,0	8,1	7,3%
Dettes rattachées	20,0	19,5	-2,5	0,4%
TOTAL DEPOTS	4 890,5	5 398,8	10,4	100,0%

Sources : CERBER

Cette épargne ainsi constituée représente la part la plus importante des ressources bancaires disponibles pour l'allocation des crédits sur le marché domestique.

Graphique 3.5 : Répartition des dépôts



Source : CERBER

Les ressources bancaires ainsi constituées ont permis de financer l'économie camerounaise à hauteur de 3 443,7 milliards au 31 décembre 2020.

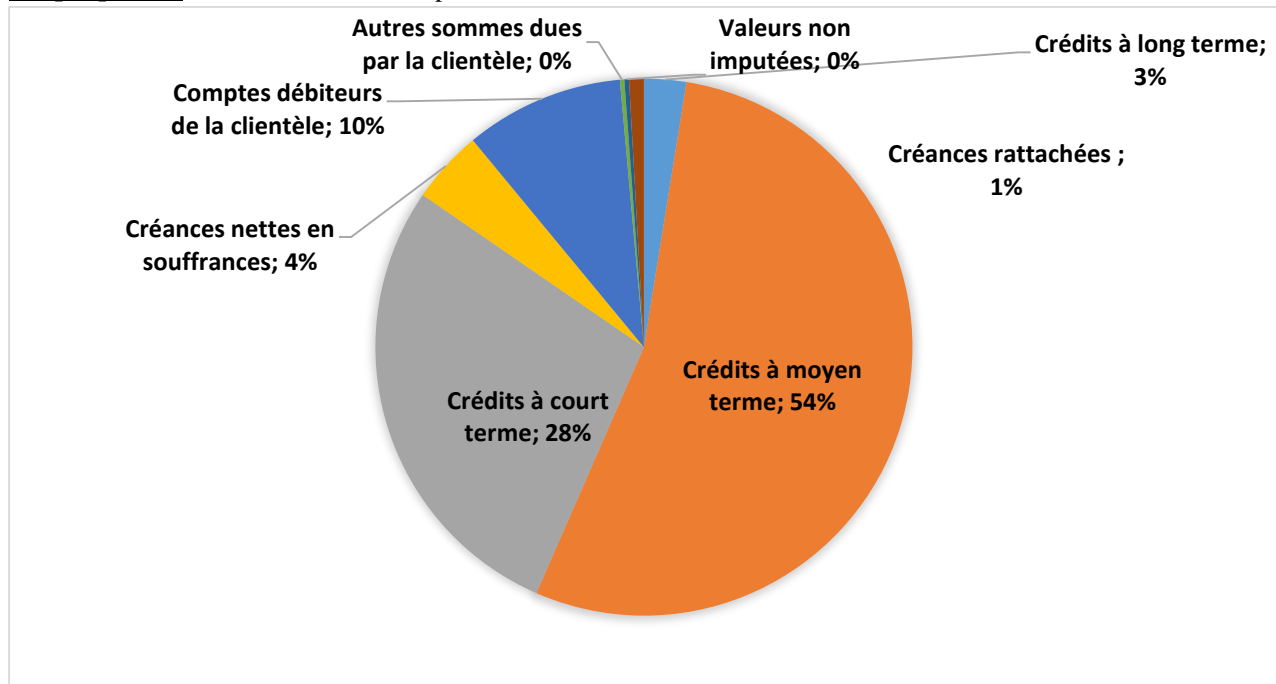
Tableau 3.8 : Ventilation des crédits par nature

Type de crédit	Montant en milliards		Ecart (%)	Parts/Comptes (%)
	2019	2020		
Crédits à long terme	102,4	87,4	-14,6	3,2%
Crédits à moyen terme	1 612,1	1 860,3	15,4	49,7%
Crédits à court terme	914,2	965,2	5,6	28,2%
Créances nettes en souffrances	111,2	152,1	36,8	3,4%
Comptes débiteurs de la clientèle	393,4	329,3	-16,3	12,1%
Autres sommes dues par la clientèle	6,2	9,2	48,4	0,2%
Valeurs non imputées	75,3	9,5	-87,4	2,3%
Créances rattachées	27,7	30,6	10,5	0,9%
TOTAL CREDITS	3 242,5	3 443,7	6,2	100,0%

Source : CERBER

Ce montant global de crédits accordés a été reparti ainsi qu'il suit : 49,7 % ont été alloués aux crédits à moyen terme, 28,2 % aux crédits à court terme, 3,2 % aux crédits à long terme et 3,4% ont constitué les créances nettes en souffrance.

Graphique 3.6: Ventilation des crédits par nature



Le niveau moyen de transformation bancaire est de 87 % en 2020 contre 80 % en 2019, soit une amélioration de 7 points.

Tableau 3.9 : Présentation des coefficients de transformation du marché bancaire camerounais

BANQUES/MOIS	Déc. 2019 (a)	Déc. 2020 (c)	Ecart (c-a)
CITIBANK	3 264	3 558	294
STANDARD CHARTERED BANK	110	922	812
ECOBANK	118	243	125
BAC	124	200	76
BC-PME	-73	168	241
SCB	150	164	14
SOCIETE GENERALE CAMEROUN	113	134	21
AFRILAND FIRST BANK	118	84	-34
UBA	427	71	-356
BGFIBANK	128	66	-62
BICEC	43	64	21
CBC	46	57	11
CCA BANK	48	33	-15
UBC	-104	-70	34
NFC-BANK	-203	-739	-536
ENSEMBLE	80,0	87,0	7,0

Source : CERBER

III.1.1.4. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les banques

En moyenne, le coût du crédit octroyé par les banques a globalement baissé entre 2019 et 2020 pour toutes les catégories de clientèle, à l'exception de celle des administrations publiques.

En effet, le TEG moyen des crédits accordés aux PME au cours de l'année 2020 a été de 10,52 % contre 11,09 % en 2019, soit une baisse de 0,57 point. Cette baisse est imputable à la baisse du coût de la plupart des différents types de crédits octroyés aux PME, dont notamment les découverts

(11,38 % en 2019 contre 10,79 % en 2020), les escomptes d'effets (20,72 % en 2019 contre 16,32 % en 2020), le crédit-bail (20,97 % en 2019 contre 15,26 % en 2019), l'affacturage (12,68 % contre 8,86 % en 2020), et les cautions (2,40 % en 2019 contre 1,89 % en 2020).

Pour ce qui est des particuliers, le coût moyen de leurs crédits est passé de 13,79 % en 2019 à 13,66 % en 2020, soit une légère baisse de 0,13 point due en grande partie à la baisse du coût des découverts (18,95 % en 2019 contre 17,13 % en 2020) et des crédits à moyen terme (13,03 % en 2019 contre 12,70 % en 2020).

S'agissant des personnes morales autres que PME et Grandes Entreprises (associations, GIC, institutions sans but lucratif, etc.), le coût de leurs crédits a également diminué. Il est revenu de 7,10 % en 2019 à 6,41 % en 2020 en raison de la baisse du coût des découverts (-1,03 point) et des cautions (-2,13 points).

Bénéficiant des crédits les moins onéreux de toutes les catégories de clientèles des banques, les grandes entreprises ont vu le coût de leurs crédits baisser légèrement en 2019 (-0,9 point). Cette légère baisse est la résultante des baisses notées sur la plupart des différentes catégories de crédits accordés à cette clientèle, à l'exception des crédits à moyen terme dont le TEG moyen est passé en revanche de 7,73 % en 2019 à 12,15 % en 2020.

Les administrations publiques quant à elles ont vu le coût de leurs crédits grimper entre 2019 et 2020. Le TEG moyen de leurs crédits est en effet passé de 7,64 % en 2019 à 15,17 % en 2020. Cette augmentation significative est essentiellement imputable à l'augmentation du coût des crédits de trésorerie, autres que le découvert (+11,35 points), des découverts (+4,12 points), et des cautions (+0,47 point).

Les grandes entreprises demeurent la catégorie de la clientèle des banques dont le coût du crédit est le plus bas, suivies des personnes morales autres que PME et Grandes Entreprises (associations, GIC, institutions sans but lucratif, etc.).

Tableau 3.10. : Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2019 et 2020 (en %)

Catégories	2019	2020
1. Prêts aux particuliers	13,79	13,66
Crédits à la consommation, autres que le découvert	11,93	12,22
Découverts	18,95	17,13
Escomptes d'effets	18,96	-
Crédits à moyen terme*	13,03	12,70
Crédits à long terme*	10,86	11,74
Crédits immobiliers	11,79	11,75
Crédit-bail	-	12,07
Cautions	2,92	3,65
2. Prêts aux PME	11,09	10,52
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	11,96	12,74
Découverts	11,38	10,79
Escomptes d'effets	20,72	16,32
Crédits à moyen terme	12,08	14,98
Crédits à long terme	10,12	-
Crédit-bail	20,97	15,26
Affacturages	12,68	8,86
Cautions	2,40	1,89
3. Prêts aux Grandes Entreprises	6,46	5,56
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	6,44	6,14
Découverts	7,85	7,53
Escomptes d'effets	12,77	9,02
Crédits à moyen terme	7,73	12,15

Catégories	2019	2020
Crédits à long terme	7,92	-
Crédit-bail	16,77	9,75
Affacturages	6,80	5,34
Cautions	2,12	1,65
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	7,10	6,41
Crédits à la consommation, autres que le découvert	7,25	8,92
Découverts	14,51	13,48
Escomptes d'effets	19,17	-
Crédits à moyen terme*	6,92	8,85
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	-	-
Crédit-bail	17,51	-
Cautions	5,02	2,89
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées	7,64	15,17
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	4,37	15,72
Découverts	11,25	15,37
Crédits à moyen terme	7,99	-
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	-	-
Cautions	1,53	2,00

*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers

Source : CNEF

Concernant le coût du crédit par secteur d'activité, le secteur de l'éducation, celui de santé et d'action sociale ainsi que celui des activités à caractère collectif ou personnel, supportent les coûts les plus élevés du marché. Les TEG moyens de leurs crédits sont respectivement de 15,18 %, 14,34 % et 12,53 % en 2020.

Tableau 3.11 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité (%)

Secteurs d'activités	2019	2020
Agriculture, chasse et sylviculture	6,80	6,57
Pêche, pisciculture, aquaculture	6,61	6,71
Activités extractives	6,28	7,73
Activités de fabrication	7,56	7,45
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	6,95	6,72
Construction	7,51	7,74
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	8,24	6,94
Hôtels et restaurants	9,82	8,37
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	6,09	5,37
Activités financières	7,77	8,80
Immobilier, locations et services aux entreprises	10,72	9,26
Activités d'administration publique	13,09	7,54
Éducation	15,87	15,18
Activités de santé et d'action sociale	12,38	14,34
Activités à caractère collectif ou personnel	8,85	12,53
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	11,29	10,72
Activités des organisations extraterritoriales	6,50	6,48

Source : CNEF

1. Utilité et cadre réglementaire du TEG

Le TEG permet de comparer les prix de revient des crédits pour le consommateur. Par exemple, un prêt A peut-être en apparence plus cher qu'un prêt B si l'on compare seulement les taux d'intérêt nominaux. Cependant, si les éléments annexes (par exemple les frais de dossier, les frais d'assurance, les frais de constitution de garantie etc.) sont plus avantageux pour A que pour B, il se peut que cela compense la différence de taux. Pour savoir véritablement combien coûte un prêt et pouvoir le comparer à d'autres offres concurrentes, il est nécessaire de connaître le TEG de chaque prêt, dans la mesure où ce taux incorpore tout ce qu'il peut y avoir à payer en plus des intérêts.

C'est dans ce sens que le Président du Comité Ministériel de l'UMAC a signé le 02 octobre 2012, deux textes règlementaires afin de protéger les consommateurs et stimuler la concurrence, surtout dans le contexte de la suppression en octobre 2008 du Taux Débiteur Maximum (TDM). Il s'agit du Règlement n° 01/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant diverses dispositions relatives au Taux Effectif Global et à la publication des conditions de banques, et du Règlement n° 02/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant définition et répression de l'usure dans les Etats de la CEMAC.

En application des dispositions de ces deux règlements, le Conseil National du Crédit calcule et publie chaque semestre, le TEG et le taux d'usure par catégorie d'opérations et par secteurs. Pour faciliter le suivi de ces indicateurs, le Conseil National du Crédit a développé et mis à la disposition des établissements de crédit et de microfinance, une application permettant de calculer et d'archiver le TEG et le taux d'usure.

2. Méthode de calcul du TEG

La méthode de calcul du TEG varie selon que le crédit est amortissable ou non amortissable. Pour les crédits non amortissables, le TEG correspond au taux nominal annuel majoré du pourcentage que représentent les frais annexes dans le montant du prêt.

En ce qui concerne les crédits amortissables, le TEG est un taux proportionnel au taux de la période, calculé en application de la formule suivante :

$$\sum_{k=1}^{k=m} \frac{A_k}{(1+i)^{tk}} = \sum_{p=1}^{p=n} \frac{A_p}{(1+i)^{tp}}$$

- i : le taux effectif global,
- k : le numéro d'ordre d'un déblocage de fonds,
- m : le numéro d'ordre du dernier déblocage,
- A_k : le montant du déblocage numéro k ,
- tk : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et le déblocage numéro k ,
- p : le numéro d'ordre d'une échéance de remboursement,
- n : le numéro d'ordre de la dernière échéance,
- A_p : le montant de l'échéance numéro p ,
- tp : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et l'échéance numéro p .

Le TEG est donc le taux d'intérêt i qui égalise la valeur actuelle du crédit (capital emprunté diminué des frais et commissions prélevées à la mise en place du prêt) et la somme des flux de remboursements futurs (prise en compte de la durée du prêt et des mensualités de remboursement).

3. Le Taux d'Usure

Constitue un prêt usuraire, tout prêt ou toute convention dissimulant un prêt d'argent consenti, en toute matière, à un Taux Effectif Global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le Taux Effectif Moyen pratiqué au cours du semestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues.

Le TEG moyen pour une catégorie C de prêts accordés par k établissements assujettis est calculée en application de la formule de la moyenne pondérée suivante :

$$TEG_{M_C} = \sum_{i=1}^k m_C^i TEG_C^i / \sum m_C^i ; \text{ où les } m_C^i \text{ représentent le montant total des crédits de la catégorie C accordés par}$$

chaque établissement assujetti, et TEG_C^i est le TEG moyen de la catégorie de prêt C calculé pour chaque établissement assujetti.

Depuis 2018, le TEG sont calculés par les établissements de crédit et télé-déclarés à travers une application développée par le CNEF.

Source : CNEF

III.1.1.5. Supervision

Au plan prudentiel, d'après les informations déclarées par les 15 banques en activité au Cameroun au 31 décembre 2020 :

- en matière de solvabilité, 13 banques ont extériorisé un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 % ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 13 banques ont présenté un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % ;
- pour ce qui est du rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois ont été supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 14 banques ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 12 banques sont parvenues à financer à hauteur de 50 % au moins (seuil réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes ;
- 13 banques ont maintenu la somme des engagements sur leurs actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur leur personnel en- dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets.

Encadré 3.2: Présentation des principaux ratios prudentiels COBAC

Représentation du Capital minimum : Les établissements de crédit doivent disposer en permanence d'un capital libéré ou d'une dotation versée d'un montant au moins égal à une somme fixée par Décret par les pouvoirs publics. A cet effet, tout établissement de crédit doit justifier à tout moment que son passif interne net est égal ou supérieur au minimum requis.

Fonds propre nets : les établissements de crédit doivent disposer de fonds propres conséquents pour assurer la continuité de leur exploitation et absorber les pertes en cas de liquidation. Outre les capitaux propres, les fonds propres nets comprennent d'autres éléments définis par la réglementation prudentielle (fonds de financement et de garantie, résultat net, capitaux propres des filiales consolidées, réserves de réévaluation, etc.) dont sont déduits (i) les titres de participation, les titres de l'activité de portefeuille et les prêts subordonnés détenus sur les établissements de crédit et de microfinance assujettis ; (ii) les engagements nets portés directement ou indirectement par un établissement de crédit sur une partie liée, lorsqu'ils excèdent 5% des fonds propres nets ; (iii) le montant du dépassement, en cas de dépassement des limites fixées aux participations d'un établissement de crédit dans le capital d'entreprises ; (iv) les provisions complémentaires recommandées par le Secrétariat Général de la COBAC.

Couvertures de risques : les Etablissements de crédit assujettis sont tenus, dans les conditions prévues au présent Règlement, de respecter en permanence un rapport entre le montant de leurs fonds propres nets et celui de l'ensemble des risques de crédit qu'ils encourent du fait de leurs opérations, au moins égal à 8 %.

Couverture des immobilisations par les ressources permanentes : les établissements de redit sont tenus de respecter en permanence un rapport minimum entre le montant de leurs fonds propres nets et de leurs ressources permanentes d'une part, et celui de leurs immobilisations corporelles, d'autre part, fixé à un minimum de 100 %.

Rapport de liquidité : les établissements de crédit doivent détenir suffisamment d'actifs liquides pour couvrir les sorties nettes de trésorerie sur une période de 30 jours. Tout établissement de crédit est tenu de respecter en permanence un rapport minimum entre ses disponibilités et ses exigibilités à moins d'un mois, fixé à un minimum de 100 %.

Coefficient de transformation : les établissements de crédit collectent l'épargne et fournissent la liquidité à l'ensemble de l'économie par le biais d'opérations inscrites dans leur bilan, en gérant des actifs peu liquides et à moyen-long terme, tandis que les passifs sont plus liquides et à court terme. Cette activité génère des risques bien connus, notamment de taux d'intérêt et de liquidité. Ainsi, tout établissement de crédit est tenu de maintenir en permanence un rapport entre ses ressources à plus de 5 ans d'échéance et ses emplois et engagements de même terme, fixé à un minimum de de 50 %.

Source : COBAC

III.1.2. Situation des établissements financiers

Selon l'article 8 du Règlement COBAC R-2009/02 portant fixation des catégories des établissements de crédit, leur forme juridique et des activités autorisées, les établissements de crédit sont agréés en qualité de banques universelles, banques spécialisées, établissements financiers ou sociétés financières.

De l'analyse de cette disposition, il apparaît que les établissements financiers se subdivisent en deux sous-groupes constitués des sociétés financières, et des institutions financières spécialisées (cf. art. 11 et 12 du Règlement supra).

Les sociétés financières sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent le financement de leurs activités par leurs capitaux propres, des emprunts auprès des autres établissements de crédit, sur les marchés de capitaux ou toute autre voie non contraire à la loi.

Les institutions financières spécialisées sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent une mission d'intérêt public décidée par l'Autorité nationale. Les modalités de financement de leurs activités ainsi que les opérations bancaires connexes et non bancaires sont régies par des textes législatifs et réglementaires qui leur sont propres dans le respect toutefois des prescriptions communes de la réglementation bancaire.

Les prestataires de services de paiement sont quant à eux définis par l'article 2 du Règlement n° 04/18/CEMAC/UMAC/COBAC du 21 décembre 2018 comme tout établissement agréé fournissant à titre de profession habituelle des services de paiement.

Selon cette classification, le Cameroun compte six (06) établissements financiers et un (01) prestataire de service de paiement en 2020, à savoir :

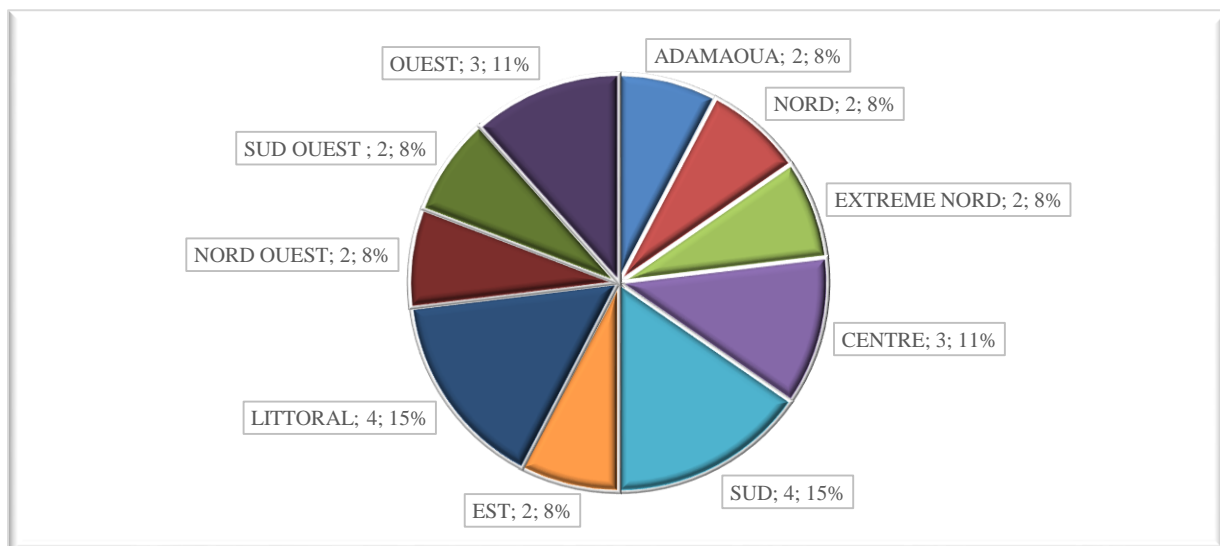
- Alios Finance Cameroun (SOCCA) ;
- Crédit Foncier du Cameroun (CFC) ;
- PRO-PME Financement (PRO-PME) ;
- Société Camerounaise d'Équipement (SCE) ;
- Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC) ;
- Société Nationale d'Investissement (SNI) ;
- Wafacash.

III.1.2.1. Cartographie

Le nombre d'agences des établissements financiers n'a pas évolué entre décembre 2019 et décembre 2020. D'après la source CERBER, les établissements financiers en activité au Cameroun compte 26 agences.

Les régions du Littoral et du Sud sont les plus couvertes avec chacune 4 agences, suivies par celles du Centre et de l'Ouest qui totalisent chacune 3 agences. Toutes les autres régions comptent chacune 2 agences.

Graphique 3.7 : Nombre d'agence par région



Source : CERBER

III.1.2.2. Intermédiation

Entre 2019 et 2020, le total de bilan des établissements financiers et prestataires de services de paiement a baissé de 0,9 % suite à la contraction des sommes déductibles des capitaux permanents (-20,3 milliards).

Au passif, cette baisse s'explique principalement par la diminution des capitaux propres (- 13,9 milliards).

S'agissant de la sinistralité du portefeuille, les créances nettes en souffrance ont diminué de 3,6 milliards, passant de 53,8 à 50,2 milliards. Le taux de créances en souffrance (60,4 %) reste cependant très élevé, comparativement aux autres compartiments du secteur bancaire.

Tableau 3.12 : Bilan des établissements financiers

BILAN		(en milliards F CFA)		
ACTIF	2019	2020	Variation en volume (milliards F CFA)	Variation en %
Sommes déductibles des capitaux permanents	32,0	11,7	-20,3	-63,4
Valeurs immobilisées	67,6	67,5	-0,1	-0,1
<i>dont Immobilisations financières</i>	<i>3,6</i>	<i>2,1</i>	<i>-1,5</i>	<i>-40,8</i>
Opérations avec la clientèle	135,9	139,5	3,6	2,6
Crédits à long terme	52,9	61,4	8,5	16,1
Crédits à moyen terme	16,8	18,7	1,9	11,6
Crédits à court terme	10,3	8,1	-2,2	-21,7
Créances nettes en souffrances	53,8	50,2	-3,6	-6,7
Comptes débiteurs de la clientèle	0,2	0,2	0,0	-4,5
Autres sommes dues par la clientèle	0,0	0,1	0,0	14,6
Valeurs non imputées	1,7	0,7	-1,0	-58,9
Créances rattachées	0,1	0,1	0,0	-25,4
Opérations diverses	11,8	10,3	-1,6	-13,2
Opérations de trésorerie et interbancaires	185,4	199,7	14,3	7,7
<i>Dont titres de placement et de transaction</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-</i>
Total du bilan actif	432,7	428,7	-4,0	-0,9
<i>(en milliards F CFA)</i>				
PASSIF	2019	2020	Variation en volume (milliards F CFA)	Variation en %
Capitaux permanents	327,2	313,2	-13,9	-4,3
<i>dont fonds propres</i>	<i>295,6</i>	<i>281,6</i>	<i>-13,9</i>	<i>-4,7</i>
Opérations avec la clientèle	53,0	56,4	3,5	6,5
Comptes de dépôts à régime spécial	24,2	25,8	1,6	6,5
Comptes de dépôts à terme	5,8	5,5	-0,4	-6,4
Comptes créditeurs à vue	6,2	6,6	0,4	6,4
Autres comptes créditeurs	16,2	17,3	1,1	6,7
Dettes rattachées	0,5	1,3	0,8	146,5
Opérations diverses	32,5	37,7	5,2	16,0
Opérations de trésorerie et interbancaires	20,1	21,4	1,3	6,2
Total du bilan passif	432,7	428,7	-4,0	-0,9

Source : CERBER

Entre 2019 et 2020, l'activité hors bilan des établissements financiers s'est améliorée dans tous les domaines, à l'exception des opérations en devises qui sont structurellement nulles et des opérations avec les correspondants qui ont légèrement baissé (0,1 milliard). En effet, les opérations avec la clientèle, les engagements de crédit-bail et les autres engagements ont augmenté respectivement de 38,2, 3,2 et 18,4 milliards.

Tableau 3.13 : Hors-bilan des établissements financiers

HORS BILAN	(en milliards F CFA)		Glissement annuel en volume	Glissement annuel en %
	Libellé poste	2019		
Opérations avec les correspondants	11,7	11,6	-0,1	-1,2
Engagements sur ordre des correspondants	0,0	0,0	0,0	-
Engagements reçus des correspondants	11,7	11,6	-0,1	-1,2
Opérations avec la clientèle	321,2	359,4	38,2	11,9
Engagements sur ordre de la clientèle	34,5	31,7	-2,8	-8,1
Engagements reçus de la clientèle	286,8	327,8	41,0	14,3
Gages	3,8	0,0	-3,8	-100,0
Avals et cautions reçues de la clientèle	102,4	141,6	39,3	38,4
Valeurs gérées pour compte de la clientèle	0,0	0,0	0,0	-
Autres garanties reçues de la clientèle	12,6	11,1	-1,5	-12,2
Engagements de crédit-bail	52,1	55,3	3,2	6,1
Redevances de crédit-bail restant à courir	0,0	0,0	0,0	-
Engagements reçus de la clientèle	49,1	52,7	3,6	7,3
Engagements de crédit-bail donnés à la clientèle	2,9	2,5	-0,4	-14,0
Comptes de régularisation	0,0	0,0	0,0	-53,6
Opérations en devises	0,0	0,0	0,0	-
Opérations de change au comptant	0,0	0,0	0,0	-
Opérations de change à terme	0,0	0,0	0,0	-
Prêts et emprunts en devises	0,0	0,0	0,0	-
Report/deport	0,0	0,0	0,0	-
Compte d'ajustement sur devises	0,0	0,0	0,0	-
Autres engagements	330,3	348,7	18,4	5,6
Engagements du marché monétaire	1,1	1,9	0,8	74,3
Opérations sur titres	0,0	0,0	0,0	-
Engagements reçus de l'Etat et des organismes spécialisés	0,0	0,0	0,0	-
Engagements douteux	121,0	122,8	1,7	1,4
Différés ordinateur	208,2	224,0	15,8	7,6

Source : CERBER

III.1.2.3. Evolution du TEG des établissements financiers

En 2020, le coût des crédits octroyés par les établissements financiers a baissé pour la plupart des différentes catégories de clientèles, à l'exception de celle des personnes morales autres que PME et Grandes Entreprises. La plus forte baisse a été notée sur les crédits octroyés aux particuliers, leur TEG moyen étant revenu de 18,90 % en 2019 à 11,41 % en 2020, soit une baisse de 7,49 points.

Pour les PME, la légère baisse (-0,71 points) résulte notamment de la baisse du coût des Crédits de trésorerie, autres que le découvert qui est revenu de 20,20 % en 2019 à 18,22 % en 2019, et du crédit-bail qui est revenu de 18,52 % en 2019 à 17,92 % en 2020.

Le coût des crédits aux Grandes Entreprises a également baissé entre 2019 et 2020, le TEG moyen étant revenu de 12,66 % à 11,92 %, en raison notamment de la baisse du coût de leurs crédits à moyen terme, du crédit-bail et des crédits de trésorerie autres que le découvert.

En 2020, les établissements financiers n'ont accordé aucun crédit aux administrations publiques.

Tableau 3.14 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2019 et 2020 (en %)

Catégories	2019	2020
1. Prêts aux particuliers	18,90	11,41
Crédits à la consommation, autres que le découvert	28,42	26,90
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme*	30,33	27,93
Crédits à long terme*	-	25,86
Crédits immobiliers	8,37	7,37
Crédit-bail	-	7,96
Cautions	-	11,20
2. Prêts aux PME	18,17	17,46
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	20,20	18,22
Découverts	-	-
Escomptes d'effets	-	-
Crédits à moyen terme	15,15	15,23
Crédits à long terme	9,55	10,20
Crédit-bail	18,52	17,92
Affacturages	-	-
Cautions	18,17	-
3. Prêts aux Grandes Entreprises	12,66	11,92
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	15,90	10,52
Découverts	-	-
Escomptes d'effets	-	-
Crédits à moyen terme	10,36	9,58
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	13,36	12,59
Affacturages	-	-
Cautions	12,66	-
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	13,21	18,19
Crédits à la consommation, autres que le découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme*	-	-
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	-	-
Crédit-bail	-	-
Cautions	13,21	18,19
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées		
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	-	-
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	-	-
Cautions	-	-

Source : CNEF

Par secteur d'activité, les crédits les plus onéreux en 2020 ont été ceux accordés aux ménages (27,49), suivis des secteurs des transports, activités des auxiliaires de transport et communications (20,62 %), de la pêche, pisciculture, aquaculture (18,48 %), du commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (16,07 %).

Les crédits les moins onéreux ont été ceux accordés aux personnes physiques travaillant dans les administrations publiques (7,06 %), suivi des crédits aux travailleurs du secteur de production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (8,62 %), et du secteur financier (8,91 %).

Tableau 3.15 :Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité (%)

Secteurs d'activités	2019	2020
Agriculture, chasse et sylviculture	15,94	15,25
Pêche, pisciculture, aquaculture	14,83	18,48
Activités extractives	11,98	11,99
Activités de fabrication	17,56	13,56
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	9,36	8,62
Construction	19,91	17,69
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	18,42	17,73
Hôtels et restaurants	19,08	16,07
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	22,27	20,62
Activités financières	10,27	8,91
Immobilier, locations et services aux entreprises	13,95	10,47
Activités d'administration publique	9,09	7,06
Éducation	10,23	9,95
Activités de santé et d'action sociale	18,30	15,68
Activités à caractère collectif ou personnel	9,25	9,32
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	32,07	27,49
Activités des organisations extraterritoriales	13,26	15,24

Source : CNEF

III.1.2.4. Supervision

Au plan prudentiel, d'après les informations déclarées par SOCCA, CFC, PRO-PME et SCE en activité au Cameroun au 31 décembre 2020 :

- tous sont en conformité avec les dispositions relatives aux fonds propres nets ;
- tous ont respecté les dispositions règlementaires relatives à la couverture de risques
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, tous les établissements ont présenté un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % ;
- pour ce qui est du rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois ont été supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour toutes les banques ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, tous les établissements sont parvenues à financer à hauteur de 50 % au moins (seuil réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes.

III.2. Evaluation de la situation du secteur de la microfinance

III.2.1. Cartographie du secteur de la microfinance

Selon les données disponibles², le nombre d'agences des EMF est passé de 1 670 à 1 713 (+43) points de vente entre décembre 2019 et décembre 2020.

Au total, 797 points de vente sont localisés en zone rurale, contre 786 en décembre 2019, et 916 agences et guichets sont localisées en zone urbaine, contre 884 en 2019.

Tableau 3.16. : Répartition des agences des EMF par zone

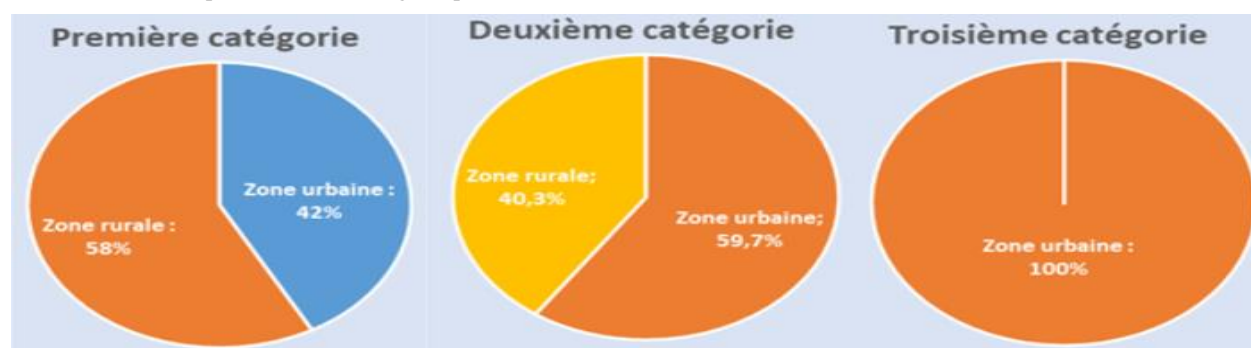
EMF/ZONE	Zones urbaines		Zones rurales		Total		Zones urbaines	Zones rurales
							% Total	% Total
	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2020
PREMIERE CATEGORIE	316	261	368	360	684	621	42,0	58,0
DEUXIEME CATEGORIE	561	648	418	437	979	1085	59,7	40,3
TROISIEME CATEGORIE	7	7	0	0	7	7	100	0,0
TOTAL	884	916	786	797	1670	1713	53,5	46,5

Source : Déclarations des EMF

La présence des EMF dans les zones urbaines et rurales varie selon la catégorie. En effet :

- 360 points de vente des EMF de première catégorie sont basés en zone rurale, contre 261 en zone urbaine. Cette répartition géographique s'observe tout particulièrement dans le réseau CAMCCUL, dont 50 % des affiliés sont basés en zone rurale ;
- les EMF de deuxième catégorie opèrent davantage en zone urbaine, avec 648 points de vente dans les villes, contre 437 en zone rurale ;
- les agences d'EMF de troisième catégorie se retrouvent uniquement dans les chefs-lieux de régions (Littoral, Nord et Extrême-Nord), comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 3.8 : Répartition des EMF agréés par zones rurale et urbaine



Source : CNEF

²Les données utilisées sont les suivantes :

- pour la première catégorie, celles déclarées par les réseaux d'EMF ;
- pour la deuxième catégorie, celles des 50 EMF les plus importants en termes de total bilan, dont les états financiers ont été collectés sur place ;
- pour la troisième catégorie, celles déclarées par les 3 EMF en activité.

La région du Centre demeure celle qui compte le plus grand nombre de points de vente, avec 449 agences, suivie du Littoral (391), et de l'Ouest (257). Les régions les moins couvertes sont l'Extrême-Nord (81), le Sud (74), le Nord (62), l'Est (59) et l'Adamaoua (56).

Les EMF de première catégorie sont majoritairement représentés dans les régions du Centre (137 points de vente), du Littoral (111), du Nord-Ouest (110) et de l'Ouest (104).

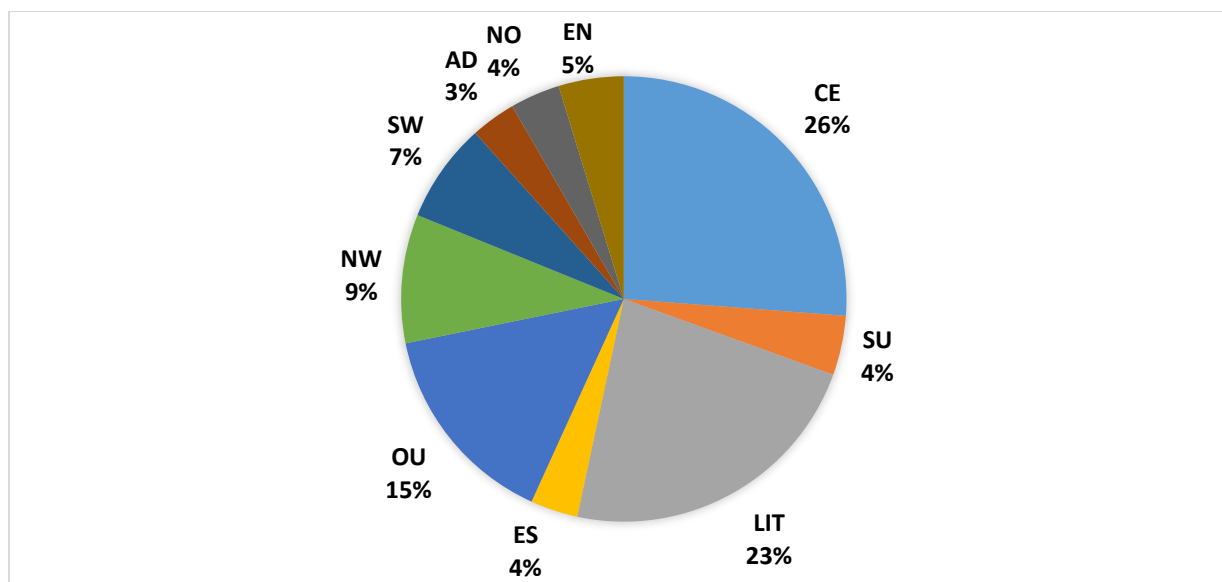
Pour les EMF de deuxième catégorie, les points de vente sont également principalement implantés dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest, avec respectivement 312, 278, et 152 agences et guichets.

Les EMF de troisième catégorie exercent quant à eux dans les régions du Littoral (2 points de vente), de l'Extrême-Nord (2), du Nord (1), de l'Adamaoua (1) et de l'Ouest (1).

Tableau 3.17. : Répartition des agences des EMF par région

REGIONS	CE	SU	LIT	ES	OU	NW	SW	AD	NO	EN	TOTAL
PREMIERE CATEGORIE	137	21	111	10	104	110	72	15	17	24	621
DEUXIEME CATEGORIE	312	53	278	49	152	50	52	40	44	55	1085
TROISIEME CATEGORIE	0	0	2	0	1	0	0	1	1	2	7
TOTAL	449	74	391	59	257	160	124	56	62	81	1713

Graphique 3.9: Répartition géographique des établissements de microfinance



Source : Déclaration des établissements de microfinance

III.2.2. Intermédiation

III.2.2.1. Evolution du Total Bilan

Entre décembre 2019 et décembre 2020, le total bilan des EMF est passé de 658,2 à 783,2 (+125,0) milliards. Cette hausse est due à l'entrée en activité d'un nouveau réseau dénommé RAINBOW (35,3 milliards), et à l'augmentation du total bilan de CAMCCUL (+20,9 milliards), RECCUCAM (+11,1 milliards), EXPRESS UNION (+13,2 milliards) et FIRST TRUST (+5,8 milliards).

La deuxième catégorie dispose toujours du total bilan le plus élevé du secteur (52,5 %), suivie de la première catégorie (47,3 %).

Tableau 3.18. : Total bilan des EMF (en milliards de FCFA)

INTITULE	31/12/2019	31/12/2020	% Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
PREMIERE CATEGORIE	322,2	370,8	47,4	48,7	15,1
DEUXIEME CATEGORIE	332,4	408,9	52,2	76,5	23,0
TROISIEME CATEGORIE	3,7	3,4	0,4	-0,2	-5,8
TOTAL	658,2	783,2	100	125,0	19,0

Source : Déclarations des EMF

III.2.2.2. Evolution des dépôts

Les dépôts collectés par les EMF sont passés de 518,12 milliards à fin décembre 2019 à 624,8 (+106,7) milliards à fin décembre 2020, soit une augmentation de 20,6 %.

Avec 325,0 milliards de dépôts, la deuxième catégorie occupe la première position (52,0 %), suivie de la première catégorie (48,0 %). Les EMF de troisième catégorie ne sont quant à eux pas autorisés à collecter les dépôts de la clientèle.

Tableau 3.19. : Evolution des dépôts des EMF (en milliards de FCFA)

INTITULE	31/12/2019	31/12/2020	% Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
PREMIERE CATEGORIE	259,2	299,8	48,0	40,5	15,6
DEUXIEME CATEGORIE	258,9	325,0	52,0	66,2	25,6
TOTAL	518,1	624,8	100	106,7	20,6

Source : Déclarations des EMF

S'agissant de la répartition par durée, 84,6 % des dépôts collectés par les EMF sont à court terme, contre 9,5 % pour les dépôts à moyen terme et 5,9 % pour les dépôts à long terme.

Tableau 3.20. : Evolution des dépôts par durée (en milliards de FCFA)

INTITULE	31/12/2019	31/12/2020	% Total	Variation en Volume	Variation en %
LONG TERME	35,2	36,7	5,9	1,6	4,5
MOYEN TERME	45,3	59,4	9,5	14,1	31
COURT TERME	437,6	528,7	84,6	91,0	20,8
TOTAL	518,1	624,8	100	106,7	20,6

Source : Déclarations des EMF

III.2.2.3. Évolution des crédits

Le volume des crédits octroyés par les EMF est passé de 394,4 à 454,6 (+60,3) milliards entre décembre 2019 et décembre 2020, soit une hausse de 15,3 %.

A fin décembre 2020 la deuxième catégorie est celle qui octroie le plus de crédits, avec 245,6 milliards, contre 208,0 milliards pour la première catégorie. La troisième catégorie totalise quant à elle, un volume de crédits de 1,0 milliard.

Tableau 3.20. : Evolution des crédits des EMF (en milliards de FCFA)

INTITULE	31/12/2019	31/12/2020	% Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
PREMIERE CATEGORIE	188,2	208,0	45,7	19,8	10,5
DEUXIEME CATEGORIE	205,1	245,6	54,0	40,5	19,8
TROISIEME CATEGORIE	1,1	1,0	0,3	-0,04	-3,7
TOTAL	394,4	454,6	100	60,3	15,3

Source : Déclarations des EMF

Au total, 55,41 % des crédits accordés à la clientèle sont à court terme, contre 32,03 % pour les crédits à long terme et 12,56 % seulement pour les crédits à moyen terme.

Tableau 3.21. : Evolution des crédits par durée (en milliards de FCFA)

INTITULE	31/12/2019	31/12/2020	% Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
LONG TERME	102,9	119,4	34,1	16,5	16,0
MOYEN TERME	40,3	47,3	13,5	7,0	17,3
COURT TERME	177,9	183,1	52,3	5,1	2,9
TOTAL	321,1	349,7	100	28,6	8,9

Source : Déclarations des EMF

En première catégorie, les crédits à long terme³ représentent 55,3 % des concours. En deuxième catégorie par contre, les crédits à court terme représentent 74,7 % de l'ensemble des concours (Voir annexe 5, tableaux 14 et 15). La prédominance des crédits à long terme en première catégorie provient des réseaux CAMCCUL et RECCUCAM, dont les crédits sont principalement à long terme (respectivement 70,7 et 21,1 milliards à fin décembre 2020).

En ce qui concerne la qualité du portefeuille, le volume des créances en souffrance a augmenté de 43,2 %, passant de 73,2 à 104,9 (+31,7) milliards. Le taux de créances en souffrance est ainsi passé de 18,6 % au 31 décembre 2019, à 23,1 % au 31 décembre 2020.

Tableau 3.22. : Evolution des créances en souffrance (en milliards de FCFA)

INTITULE	31/12/2018	30/06/2019	Variation	Variation	% Total
			en Volume	en %	
PREMIERE CATEGORIE	22,3	40,8	38,9	18,5	83,0
DEUXIEME CATEGORIE	50,5	63,5	60,5	13,0	26,0
TROISIEME CATEGORIE	0,5	0,6	0,6	0,2	32,6
TOTAL	73,2	104,9	100	31,7	43,2

Source : Déclarations des EMF

La troisième catégorie présente le taux de créances en souffrance le plus élevé (58,7 %), suivie de la deuxième catégorie (25,8 %). La première catégorie arrive en dernière position avec un taux de 19,6 %.

³ Crédits à Court Terme : Crédits d'une durée inférieure ou égale à 1 an
 Crédits à Moyen Terme : Crédits d'une durée comprise entre 1 an et 3 ans
 Crédits à Long Terme : Crédits d'une durée supérieure à 3 ans

Encadré 3.3 : Poids du secteur de la microfinance dans le secteur financier

A fin décembre 2020, le total bilan du secteur de la microfinance représente 11,2 % de celui des banques commerciales. S'agissant des dépôts et crédits des EMF, ils représentent respectivement et identiquement 11,6 % des dépôts et crédits des banques.

Tableau E.1.: Comparaison des activités des banques et des EMF (en milliards de FCFA)

INTITULE	31/12/2019	31/12/2020
Total Bilan EMF	658,24	783,2
Total Bilan Banques	6 472,24	7 010,7
Total Bilan	7 130,48	7 793,9
Total Bilan EMF/Banques	10,17%	11,2%
Dépôts EMF	518,12	624,8
Dépôts Banques	4 870,02	5 378,7
Total Dépôts	5 388,14	6 003,5
Dépôts EMF/Banques	10,64%	11,6%
Crédits EMF	394,35	454,6
Crédits Banques	3 664,65	3 908,8
Total Crédits	4 059,00	4 363,5
Crédits EMF/Banques	10,76%	11,6%

Sources : Déclarations des EMF, CERBER

Sur la base des informations obtenues de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF, au 31 décembre 2019, 2 336 783 Au 31 décembre 2020, 2 451 881 comptes sont ouverts dans les EMF, contre 3 760 270 dans les banques commerciales. Au cours de l'exercice 2020, le nombre de comptes ouverts a augmenté de 4,9 % dans le secteur de la microfinance, et de 3,4 % dans le secteur bancaire.

Tableau E.2.: Comparaison du nombre de comptes des banques et des EMF

Nombre de comptes ouverts	31/12/2019	31/12/2020	% Total	Variation	
				en Volume	en %
Nombre de comptes EMF	2 336 783	2 451 881	39,5	115 098	4,9
Nombre de comptes Banques	3 637 146	3 760 270	60,5	123 124	3,4
Total	5 973 929	6 212 151	100	238 222	4,0

Sources : Déclarations des EMF, CERBER

III.2.2.4. Evolution des performances

III.2.2.4.1. Performance sociale

Selon les données du Cadre d'Analyse et de Suivi des EMF (CASEMF), tous les EMF en activité au Cameroun expriment l'intention de servir les exclus du secteur bancaire classique, mais la manifestation de cette intention n'a été effective que chez 44 % d'entre eux en 2020.

74 % utilisent des indicateurs de pauvreté et d'exclusion pour cibler leurs clientèles (faible alphabétisation, faibles revenus, logement précaire, absence de patrimoine, éloignement géographique, nombre de membres de la famille, type d'activité exercé, handicap physique), mais moins de 5 % ont des agences dans des zones difficiles d'accès. De même, le montant minimum pour ouvrir un compte d'épargne est supérieur à 5 000 F CFA dans 78 % des établissements. Les femmes représentent plus de la moitié des bénéficiaires de crédits dans les livres de seulement 2 % d'entre eux, et dans 41 % des établissements, les déposants ayant un niveau d'épargne mensuelle inférieur à 10 000 F CFA représentent moins de 20 % de l'ensemble des clients.

L'accès des clients aux services non financiers adaptés aux besoins sociaux n'est généralisé que dans 28 % des établissements. 26 % seulement proposent des crédits dédiés à la réalisation de projets communautaires, et 11 % disposent d'une caisse spéciale pour intervenir en cas de catastrophes ou de sinistres au sein des communautés auprès lesquelles ils sont implantés.

Toutefois, 89 % des établissements proposent des prêts adaptés aux besoins des clients dans les domaines de l'éducation, de l'habitat, de la santé, du commerce, de l'agriculture, de l'élevage et de l'équipement. Dans ce cadre, 60 % définissent les échéanciers de remboursement des crédits conjointement avec les emprunteurs.

En outre, les clients peuvent rencontrer un haut responsable en cas de différends dans 70 % des établissements, et 28 % disposent en interne d'une instance dédiée au règlement des litiges.

Enfin, 44 % des établissements disposent de programmes de formation/accompagnement des petits entrepreneurs, 74 % mènent des actions pour faciliter leur accès à certains services (santé, éducation, électricité, justice, etc.), et 78 % ont adopté des procédures visant à limiter les taux d'intérêt excessifs et à prévenir le surendettement des clients.

III.2.2.4.2. Gouvernance

Le CNEF procède trimestriellement à l'évaluation des performances opérationnelles des EMF. En raison de l'application des mesures de riposte contre la pandémie de la Covid-19 prises par le Gouvernement, cette activité n'a été menée qu'au quatrième trimestre de l'exercice 2020. 10 EMF seulement ont été évalués en 2020, contre 33 en 2019.

Les scores obtenus par les établissements évalués révèlent comme en 2019, que les facteurs qui obèrent les performances des EMF au plan de la gouvernance sont la faible capacité des actionnaires à renforcer les ressources longues en cas de besoin, la rareté ou l'absence de plans de développement pertinents, le non-respect des organigrammes, l'absence de politiques de motivation et de formation du personnel. Par ailleurs, l'on note la faible couverture des risques par des polices d'assurance conséquentes, et l'organisation rudimentaire de la gestion des archives dans la majorité des établissements.

Par contre, les principaux éléments qui soutiennent les performances opérationnelles des EMF sont la qualité des ressources humaines qu'ils emploient, la qualité de leurs dispositifs de contrôle interne et externe, grâce à l'encadrement de l'Autorité de supervision, et la relative solidité de leurs dispositifs de sécurisation des valeurs.

Tableau 3.23 : Scores moyens par catégorie

CRITERES D'EVALUATION	Echelle -1,67 à 1,67	
	Score moyen 2019	Score moyen 2020
Capacité des actionnaires à renforcer les ressources longues de l'entreprise	-0,49	0,1
Régularité des réunions organes sociaux	0,42	0,31
Effectivité du rôle du Conseil d'Administration	0,35	0,63
Planification stratégique	0,28	-0,31
Respect de l'organigramme	0,63	0
Pertinence de l'organigramme	0,35	0,84
Qualification du personnel	1,04	1,15
Politiques de formation et de motivation du personnel	-0,28	-0,84
Organisation du contrôle interne et externe	0,7	0,73
Qualité de la gestion des suspens comptables	1,39	0,31
Qualité du système d'information	0,28	0,42

CRITERES D'EVALUATION	Echelle -1,67 à 1,67	
	Score moyen 2019	Score moyen 2020
Qualité de la gestion des engagements	0,35	0,42
Solidité du dispositif de sécurité physique	0,77	0,84
Couverture des risques opérationnels par des polices d'assurances conséquentes	0,21	0,1
Qualité de l'organisation de la gestion des archives	0,28	-0,31

Source : CASEMF

Au terme de l'exercice 2020, le classement des EMF les plus performants sur le plan de la gestion des performances opérationnelles reste inchangé comparativement à l'exercice 2019 :

Tableau 3.24 : Classement des EMF évalués en 2020

PREMIÈRE CATÉGORIE			DEUXIÈME CATÉGORIE	
N°	EMF	SCORE	EMF	SCORES
1	BAYELLE COOPERATIVE CREDIT UNION	11,7	ADVANS	22,5
2	CAISSE POPULAIRE DE LA DOUANE	10,9	FINANCIAL HOUSE	21,7
3	MC2 NJOMBE	10,02	PANAFRICAN	20,9
4	MC2 LOUM	9,2	FIRST TRUST SAVINGS AND LOANS	20,9
5	BAMENDA POLICE COOPERATIVE CREDIT UNION	9,1	FIGEC	20,9
6	MC2 NKONGSAMBA	9,2	MIGEC	16,7
7	BAFUNG COOPERATIVE CREDIT UNION	8,4	ACEP	15,9
8	MC2 FOTO	7,5	NOFIA	14,19
9	MC2 FOREKE	7,5	RURAL INVESTMENT CREDIT	13,36
10	MC2 BAFOUSSAM RURAL	7,5	EXPRESS UNION	13,4

Source : CNEF

II.2.3. Transformation

En première catégorie, le ratio crédits/dépôts s'établit à 69,4 % en 2020, contre 72,6 % un an plus tôt (-3,2 points). En deuxième catégorie, il passe de 79,2 % à 75,6 %, soit une baisse de 3,7 points. Dans l'ensemble, l'on note que les ressources collectées auprès de la clientèle et des membres restent excédentaires, comparativement aux crédits accordés.

Tableau 3.25: Evolution du ratio Crédits/dépôts

	2019			2020		
	DEPOTS	CREDITS	CREDITS/DEPOTS	DEPOTS	CREDITS	CREDITS/DEPOTS
CATEGORIE 1	259,3	188,2	72,6%	299,8	208,0	69,4%
CATEGORIE 2	258,9	205,1	79,2%	325,0	245,6	75,6%

Source : CNEF

De même, le rapport entre les concours longs accordés par les EMF et leurs ressources courtes, révèle que globalement les dépôts à vue sont excédentaires sur les crédits à long et moyen terme (CLMT) :

- en première catégorie le ratio crédits à long et moyen terme/dépôts à vue est passé de 42,3 % à 40,9 % (-1,4 point) au cours de la période sous revue ;
- en deuxième catégorie, il reste situé autour de 19,7 %, l'on observe une très légère baisse (-0,03 point).

Tableau 3.26 : Evolution du ratio Crédits à long et moyen termes/Dépôts à vue

	2018			2019		
	DAV	CLMT	CLMT/DAV	DAV	CLMT	CLMT/DAV
CATEGORIE 1	251,7	106,4	42,3%	294,6	120,5	40,9%
CATEGORIE 2	185,9	36,7	19,7%	234,1	46,1	19,7%

Source : CNEF, DAV= Dépôts à vue, CLMT= Crédits à long et moyen termes

III.2.4. Supervision

Au cours de l'exercice 2020, la COBAC a rendu vingt-six (26) Décisions concernant les EMF, telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.27: Décisions COBAC

DECISIONS COBAC	NOMBRE
Injonctions à l'encontre d'EMF	6
Autorisation préalable pour le renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes	1
Avis conforme pour agrément de dirigeants	4
Refus de délivrance d'avis conforme pour agrément d'EMF	2
Autorisation préalable d'augmentation de capital	1
Autorisation préalable de cession de capital	1
Autorisation préalable d'affiliation à un réseau	1
Autorisation préalable changement de catégorie	3
Autorisation préalable changement de dénomination	4
Prorogation de mandat d'administrateur provisoire	1
Prorogation de mandat de liquidateur	1
Mise en liquidation	1
Total	26

Source : CNEF

III.3. Administration des plateformes informatiques du CNEF

III.3.1. Plateforme CIP-FIBANE-CASEMF

Au cours de l'année 2020, le Secrétariat Général du CNEF a continué de suivre l'alimentation de la plateforme par les établissements assujettis. Au 31 décembre 2020, le nombre d'établissements couverts par la plateforme a été de 142 établissements télé-déclarants, soit 15 banques, 04 établissements financiers, la CAMPOST, et 122 EMF (dont 76 de 1^{ère} catégorie, 42 de 2^{ème} catégorie et 04 de 3^{ème} catégorie).

C'est ainsi que le nombre de comptes ouverts est passé de 12 004 967 en 2019 à 12 293 068 en 2020, soit une augmentation de 2,4 %. Le nombre de comptes Mobile Money qui sont passés de 4 925 766 en 2019 à 4 991 684 en 2020 (+1,3 %), représentent en moyenne 41 % des comptes ouverts télé-déclarés dans la plateforme. Les comptes clôturés ont en revanche faiblement augmenté entre 2019 et 2020, passant de 1 035 372 à 1 036 361, soit une progression de 0,1 %.

En ce qui concerne les incidents de paiement, le stock déclaré par les établissements assujettis a été de 165 525 en 2020, contre 117 170 en 2019, soit une augmentation de 41,3 %. En valeur, les incidents de paiement ont atteint 535,7 milliards en 2020 contre 397,2 milliards en 2019, soit une augmentation de 34,9 %. Les concours déclarés pour leur part ont augmenté 13,2 % en nombre et de 11,3 % en valeur. Les créances en souffrance ont également progressé en nombre, passant de 4 287 984 en 2019 à 4 937 524 en 2020, soit une hausse de 15,1 %. En valeur, elles n'ont augmenté que de 0,1 % au cours de la même période.

S'agissant des DSF des entreprises, les établissements assujettis ont déclaré 153 en 2020, portant ainsi le stock à 890, soit une progression de 20,8 % par rapport au stock enregistré au 31 décembre 2019. Le nombre de DSF des EMF déclarées dans le CASEMF a également augmenté entre 2019 et 2020, passant de 1 436 à 1 534, soit une augmentation de 6,8 %.

Tableau 2.28 : Etat des principales données déclarées dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF

Types de données ⁴	2019	2020	Variations	
			Absolue	Relative (%)
1.CIP				
Nombre de comptes ouverts	12 004 967	12 293 068	288 101	2,4
<i>Dont comptes Mobile Money</i>	4 925 766	4 991 684	65 918	1,3
Nombre de comptes clôturés	1 035 372	1 036 361	989	0,1
Nombre d'incidents de paiement	117 170	165 525	48 355	41,3
Valeur des incidents de paiement (<i>en milliards F CFA</i>)	397,2	535,7	139	34,9
Nombre de concours	15 451 473	17 488 065	2 036 592	13,2
Valeur des concours (<i>en milliards F CFA</i>)	114 763,9	127 709,0	12 945	11,3
Nombre de créances en souffrance	4 287 984	4 937 524	649 540	15,1
Valeur des créances en souffrance (<i>en milliards F CFA</i>)	1 134 883,2	1 136 142,8	1 260	0,1
2.FIBANE				
Nombre de DSF des entreprises	737	890	153	20,8
3.CASEMF				
Nombre de DSF des EMF	1 436	1 534	98	6,8

⁴ Les données de la CIP sont des stocks couvrant la période allant de 1948 à date, tandis que celles relatives aux DSF couvrant la période allant de 2013 à date.

Encadré 3.4 : Plateforme informatique du CNEF

La plateforme informatique du CNEF comprend six modules qui interagissent entre eux, à savoir :

- 1) **La Centrale des Incidents de paiements (CIP)**, qui centralise, agrège et diffuse tous les incidents de paiement enregistrés par tous les établissements de crédit et de microfinance, notamment : incidents de paiement sur chèques, lettres de change et billets à ordre ; les chèques et cartes irréguliers ; les interdictions bancaires d'émettre des chèques ou de se faire délivrer une carte de paiement ; les interdictions judiciaires d'émettre des chèques ou de se faire délivrer une carte de paiement ; les mains levées d'interdictions judiciaires, etc.
- 2) **Le Fichier Bancaire National des Entreprises (FIBANE)** qui enregistre les données comptables et financières des entreprises télé-déclarées par les assujettis permettant d'apprécier leurs performances, financières opérationnelles et managériales. Il s'agit notamment des informations d'ordre général sur les entreprises (capital social, objet, dirigeants, associés, chiffres d'affaires, bilans, etc.), les crédits accordés, les engagements bancaires des dirigeants, les incidents bancaires, etc.
- 3) **Le Cadre d'analyse et de suivi des Etablissement de microfinance (CASEMF)** qui centralise les états financiers des établissements de microfinance et permet d'évaluer et d'analyser leurs performances opérationnelles, financières et sociales ;
- 4) **La Centrale des Risques des Etablissements de Microfinance (CREMF)**, qui collecte des informations sur les crédits accordés à leur clientèle par les établissements de crédit et de microfinance. Les assujettis peuvent ainsi consulter, lors de l'analyse d'un dossier de crédit, les informations sur l'encours des crédits du demandeur sur l'ensemble du système financier ainsi que sur le statut de chacune des créances (saines ou en souffrance).
- 5) **Le Répertoire National des Sûretés Mobilières (RNSM)**, qui centralise les données des sûretés mobilières légales, conventionnelles et judiciaires qui garantissent les crédits accordés par les établissements de crédit et de microfinance.

L'accès aux informations centralisées dans la plateforme informatique du CNEF se fait de manière sécurisée via un interface web (<https://cnefcameroun.cm>), suivant les modalités ci-après :

- sans accord préalable, pour les services habilités de la BEAC, de la COBAC, des établissements de microfinance, et des établissements de crédit ;
- sur requête adressée au Secrétaire Général du CNEF, pour les autorités judiciaires, les administrations à vocation juridique, économique ou financière dont une liste est établie par le Ministre des Finances ;
- sur saisine du Secrétaire Général du CNEF pour toute personne recensée dans la plateforme, et uniquement pour les informations la concernant.

Pour le cas spécifique du RNSM, toute personne physique ou morale intéressée peut consulter les données centralisées. La consultation se fait par l'intermédiaire d'un bordereau de recherche accessible en ligne sur le site web du CNEF, à partir du ou des noms(s) et prénom(s) de l'emprunteur ou du constituant de la sûreté mobilière. La consultation peut également s'effectuer à partir de la description du ou des biens constituant la sûreté mobilière.

- 6) **L'application de calcul et d'archivage du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'usure**, qui permet de déterminer les coûts réels des crédits qui sont accordés par les établissements assujettis à leur clientèle et de déterminer les seuils d'usure applicables au Cameroun.

VI- Intérêt de la plateforme

Modules	Pour le système financier National	Pour les personnes physiques et morales	Pour les établissements assujettis
CIP	Restauration de la confiance du public envers les moyens de paiement scripturaux (chèques, lettres de change, billets à ordre, etc.) et sanctions pour les manquements constatés dans leur usage ;	Règlement des transactions par les moyens de paiement scripturaux plus sécurisés que la monnaie fiduciaire.	Crédibilisation des instruments de paiement qu'ils mettent à la disposition de leur clientèle et amélioration de leurs processus KYC
CREMF	Réduction des asymétries d'information entre les prêteurs et les emprunteurs et diminution des risques de défaut en mettant à la disposition des Banques et EMF des informations sur tous les engagements des demandeurs de crédit envers le système financier.	Limitation du surendettement et des défauts de paiement	Amélioration des décisions d'octroi de crédits avec un outil additionnel d'aide à la décision.
RSNM	Augmentation du financement des PME à travers une meilleure mobilisation de suretés mobilières	Amélioration de l'accès au crédit pour les PME et particuliers qui ne disposent pas de garanties immobilières	Meilleure appréciation du risque sur les suretés mobilières et augmentation des crédits octroyés aux PME
TEG	Amélioration du financement de l'économie à travers la baisse du coût du crédit et limitation du surendettement	Obtention des crédits à des meilleurs taux d'intérêt et limitation du surendettement à travers des taux usuriers	Garantie de sincérité des coûts de crédits et de non franchissement du taux d'usure lors de l'octroi des crédits
FIBANE	Amélioration du financement des entreprises, à travers la disponibilité d'informations certifiées sur leurs données comptables et financières, ainsi qu'une meilleure connaissance de leur management	Gage de bonne gestion à travers la diffusion des données comptables des entreprises et de leurs indicateurs financiers	Connaissance du profil de risque des entreprises bénéficiaires des crédits
CASEMF	Evaluation des performances opérationnelles et financières des EMF pour une meilleure appréciation des risques de défaut et de faillite	Réduction des risques de contrepartie pour les clients des EMF	Amélioration des performances opérationnelles et managériales à travers les rapports périodiques d'évaluation établis par le CNEF

III.3.2. Application TEG

L'application TEG a permis d'archiver les statistiques sur les TEG des crédits octroyés par les établissements de crédit et les EMF de 2^{ème} catégorie au cours de l'année 2020. Les établissements couverts par l'application au 31 décembre 2020 sont les 15 banques en activité, 4 établissements financiers et 21 EMF de 2^{ème} catégorie (représentant plus de 80 % de l'activité d'intermédiation de cette catégorie).

Ainsi, le volume de crédits déclarés par les banques à travers l'application a été de 3 537,9 milliards en 2020, soit respectivement 1 829,2 milliards et 1 708,7 milliards au premier semestre et au second semestre 2020. Les établissements financiers ont déclaré 53,2 milliards de crédits en 2020 (26,5 milliards au 1^{er} semestre et 26,7 milliards au 2^{ème} semestre 2020), tandis que les EMF de 2^{ème} catégorie en ont déclaré 115,3 milliards (38,2 milliards au 1^{er} semestre et 77,1 milliards au 2^{ème} semestre 2020).

Tableau 2.29 : Volume de crédits déclarés par les assujettis dans l'application TEG

Etablissements	Volume de crédits déclarées (en milliards F CFA)		
	1 ^{er} semestre 2020	2 ^{ème} semestre 2020	Année 2020
Banques	1 829,2	1 708,7	3 537,9
Etablissements financiers	26,5	26,7	53,2
EMF de 2 ^{ème} catégorie	38,2	77,1	115,3

III.3.3. Répertoire National des Suretés Mobilières (RNSM)

Suite au lancement de la campagne de vulgarisation de la plateforme informatique du CNEF, le nombre d'avis inscrits dans le Répertoire National des Sûretés Mobilières (RNSM) a connu une progression très remarquable. Ainsi, entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, le nombre d'avis inscrits est passé de 216 à 2 031 (+1 815), soit de 159,7 milliards à 483,4 milliards en valeur. Toutefois, seulement 22 établissements assujettis dont 11 banques, 8 établissements de microfinance et 3 établissements financiers, avaient déjà procédé à la reprise de leurs données à fin décembre 2020 dans cette nouvelle base.

Tableau 2.30 : Statistiques des inscriptions d'avis dans le RNSM par nature de sûreté

Nature de la sûreté	2019		2020		Variations			
	Montant (en millions F CFA)	Nombre d'avis inscrits	Montant (en millions F CFA)	Nombre d'avis inscrits	Absolues		Relatives (%)	
					Montant	Nombre	Montant	Nombre
Nantissement	123 839,1	149	284 914,4	600	161 075,3	451	130,1	302,7
Gage	32 419,9	55	162 665,9	739	130 246	684	401,7	1243,6
Crédit-bail	3 398,6	12	3 5391,9	588	31 993,3	576	941,4	4800,0
Privilèges	0	0	381,7	68	381,7	68	-	-
Droit de rétention	0	0	83,8	32	83,8	32	-	-
Reserve de propriété	0	0	2,3	4	2,3	4	-	-
Total	159 657,6	216	483 439,9	2 031	323 782,3	1 815	202,8	840,3

III.4. Etude thématique : Performances sociales des établissements de microfinance

III.4.1. Introduction

Avec un taux de bancarisation de la population adulte de 22,1 % à fin 2019, le système financier camerounais crée encore beaucoup d'exclus. Afin d'inverser cette tendance, les pouvoirs publics ont retenu la microfinance comme principal véhicule, dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI).

L'article 1^{er} du Règlement n° 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC, définit la microfinance comme l'activité exercée par des entités agréées n'ayant pas le statut de banque ou d'établissement financier, qui pratiquent à titre habituel, des opérations de crédit et ou de collecte de l'épargne, et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel. Cette définition met en exergue l'importance de la performance sociale dans le cadre de l'exercice de l'activité de microfinance.

Selon le CGAP⁵ en effet, la performance sociale est la traduction effective dans la pratique des objectifs sociaux d'une institution de microfinance. Ces objectifs sont notamment de servir durablement un nombre croissant de pauvres et d'exclus, d'améliorer la qualité et l'adéquation des services financiers, d'améliorer la situation économique et sociale des clients, et de garantir la responsabilité sociale envers ces derniers, les employés et la communauté servie⁶.

Pour cette raison, le suivi des performances sociales dans le CASEMF a été institué par le CNEF, afin de permettre aux EMF, aux pouvoirs publics, et aux partenaires au développement d'évaluer les actions et l'engagement des EMF à remplir effectivement leur mission sociale.

Le présent rapport, le tout premier du genre, présente une vue d'ensemble de la situation du secteur de la microfinance en la matière au cours de l'année 2020.

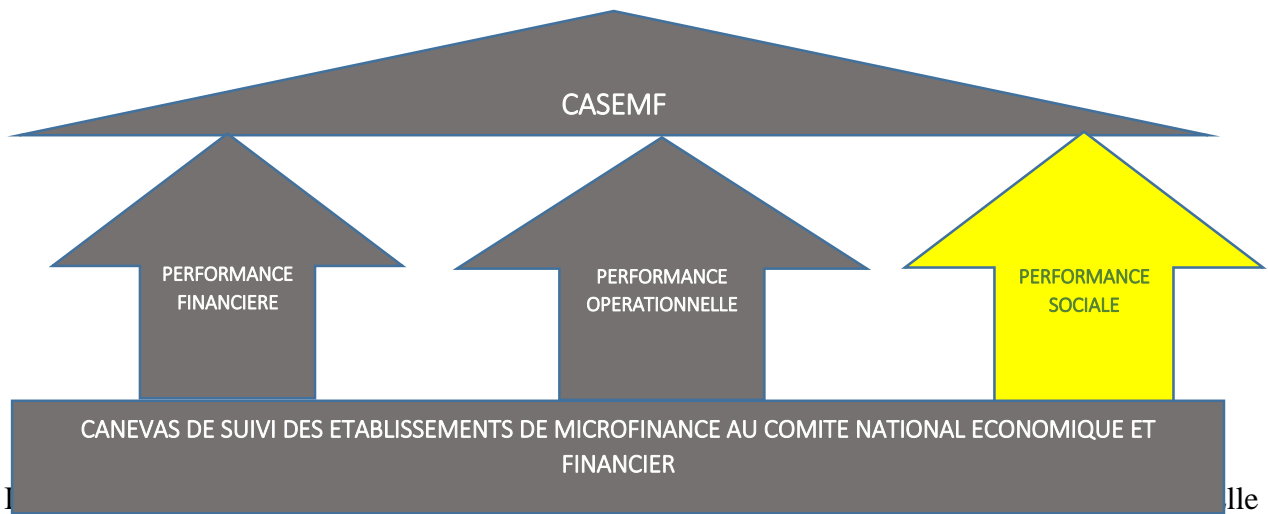
III.4.2. Cadre méthodologique

Le suivi des EMF au Secrétariat Général du CNEF repose sur trois piliers à savoir, l'évaluation des performances financières, l'évaluation des performances opérationnelles (management), et l'évaluation des performances sociales.

⁵ Le CGAP (Consultative Group to Assist the Poorest), initiative de la Banque Mondiale, est un effort conjoint d'une vingtaine de bailleurs de fonds bi et multilatéraux qui fournit entre autres aux gouvernements, bailleurs de fonds et praticiens au plan international, des enseignements sur les « meilleures pratiques » pour toucher les pauvres par des services financiers viables et durables.

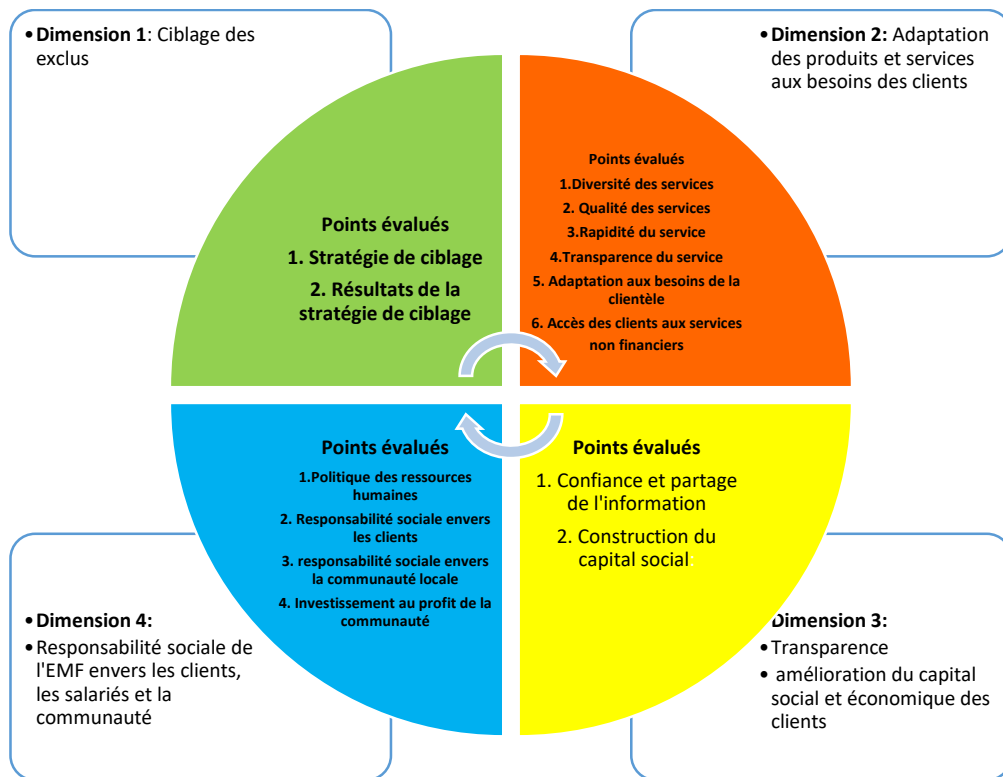
⁶ *CGAP, "Au-delà des bonnes intentions : l'évaluation de la performance sociale des institutions de microfinance », Note Focus n° 41, mai 2007, p.3.*

Figure 3.1. : Schéma synoptique du CASEMF



Elle repose sur l'administration d'un questionnaire, en annexe, complété le cas échéant par des échanges sur place avec les répondants. Elle s'articule autour de 4 dimensions, comme l'illustre le graphique ci-après :

Figure 3.2 : Outil CERISE — Dimensions et indicateurs



Source : CGAP

⁷ CERISE (Comité d'Échange, de Réflexion et d'Information sur les Systèmes d'Épargne-crédit) est une association spécialisée dans la promotion de la finance éthique, créée en 1998. L'initiative (SPI) est animée depuis 2002 par le réseau français CERISE en association avec un ensemble de partenaires internationaux (Fondation Argidius des Pays-Bas, Fondation Charles Mayer - FPH en Suisse, Université de Göttingen en Allemagne, Coopération suisse - SDC et CGAP, ainsi qu'un ensemble d'institutions de microfinance partenaires et les membres d'un groupe de travail appuyé par la Fondation Charles Mayer (Chantier Finance solidaire). Le principe général repose sur l'idée que pour renforcer son impact social, une institution doit pouvoir clarifier sa mission et s'assurer que ses actions sont en cohérence avec sa mission. Ainsi, plutôt que d'observer simplement ses effets en bout de chaîne, l'IMF peut vérifier qu'elle se donne les moyens d'atteindre son objectif social.

- **Dimension 1-Ciblage des exclus** : L'évaluation dans cette dimension porte sur la stratégie de ciblage de l'EMF (ciblage géographique, individuel ou par la méthodologie de prêts) et les résultats de celle-ci. En effet, les **EMF** peuvent cibler des populations pauvres ou exclues socialement, offrir des services financiers dans une zone où aucune institution financière n'est représentée, ou offrir des services à des personnes exclues du système bancaire mais qui ne peuvent être considérées comme pauvres ou socialement exclues (fonctionnaires, entrepreneurs, PME, etc.) ;
- **Dimension 2-Adaptation des produits et services aux besoins des clients** : Les points évalués dans cette dimension sont la diversité des services, la qualité des services (rapidité, proximité, transparence, adaptation aux besoins) et l'accès des clients à des services non financiers spécifiques. En effet, le ciblage des exclus est insuffisant car les produits et services offerts en microfinance sont souvent standardisés. L'EMF devrait en plus analyser sa cible et mettre en place des produits financiers spécifiques pour satisfaire les besoins de celle-ci ;
- **Dimension 3-Instauration des relations de confiance avec ses clients et renforcement de leur capital social et économique.** L'évaluation dans cette dimension porte sur la confiance et le partage d'informations de l'EMF avec ses clients, la présence de ces derniers au sein des instances de décision de l'EMF, et enfin les actions de l'EMF en matière de renforcement du capital social des clients. En effet, l'existence d'une relation de confiance avec les clients peut contribuer à la baisse des coûts de l'EMF, à l'amélioration du taux de remboursement, à la réduction des comportements opportunistes des clients, et de manière générale, à la réduction des risques de l'EMF. Pour les clients, une telle relation peut être bénéfique en matière de renforcement des capacités (éducation financière, participation à des formations) et de renforcement du capital social (partage de l'information, lobbying, réseautage d'affaires, etc.) ;
- **Dimension 4-responsabilité sociale de l'EMF envers ses salariés, ses clients et la communauté servie** : Les points évalués dans cette dimension sont la responsabilité sociale vis-à-vis du personnel, des clients et de la communauté. La responsabilité sociale suppose en effet l'implémentation d'une politique de gestion des ressources humaines adéquate, une adaptation de la culture de l'EMF au contexte culturel et socio-économique, l'évaluation régulière de l'impact des actions de l'EMF sur ses clients et sur la communauté dans laquelle l'EMF évolue, et le réinvestissement d'une partie des revenus au bénéfice de la communauté.

La notation des performances sociales est effectuée périodiquement à partir des réponses au questionnaire dédié. Chaque réponse correspond à un nombre de points, et la note globale est la somme de tous les points obtenus. Le classement de l'EMF est ensuite effectué en comparant la note obtenue avec celle de ses confrères, sur l'échelle de notation suivante :

Tableau 3.31 : Echelle de notation des performances

NOTE	SIGNIFICATION	Intervalle de points
5	Avancé : Engagement fort et durable envers les objectifs sociaux. Gestion efficace des performances sociales et des risques liés à la responsabilité sociale de l'institution. Il est très probable que l'institution génère un impact social positif.] 42 ; 33,7]
4	Probant : Engagement clair envers les objectifs sociaux. Gestion raisonnable des performances sociales et des risques liés à la responsabilité sociale de l'institution. Il est probable que l'institution génère un impact social positif.] 33,6 ; 25,3]
3	En progrès : Intention claire d'atteindre les objectifs sociaux. Des systèmes de gestion des performances sociales sont mis en œuvre.] 25,2 ; 16,9]
2	Amorcé : Intention claire d'atteindre les objectifs sociaux. Faible capacité de gestion des performances sociales.] 16,8 ; 8,5]
1	Non tangible : L'intention d'atteindre les objectifs sociaux n'est pas tangible. Faible niveau de gestion des performances sociales.] 8,4 ; 0]

Pour l'année 2020, seuls les établissements connectés à la plateforme informatique du CNEF ont été ciblés pour cette toute première enquête sur la gestion des performances sociales du Comité. Le questionnaire sur les performances sociales du CNEF a été transmis à 104 établissements, et 75 ont transmis des réponses au Secrétariat Général du CNEF, soit un taux de réponses de 67 %.

III.4.3. Résultats de l'enquête

Sur les 75 établissements ayant effectivement participé à l'enquête, aucun n'exprime l'**engagement fort et durable** de contribuer à l'amélioration de la situation des exclus du système bancaire classique à travers un meilleur accès aux services financiers (**avancé**).

Toutefois :

- 31 établissements expriment l'**engagement clair** de remplir leur mission sociale (**Probant**) ;
- 37 EMF manifestent l'**intention claire** de la remplir, et déclarent avoir pris des mesures en ce sens (**En progrès**) ;
- 07 établissements manifestent l'**intention** de la remplir mais ne disposent pas de la capacité de le faire (**Amorcé**).

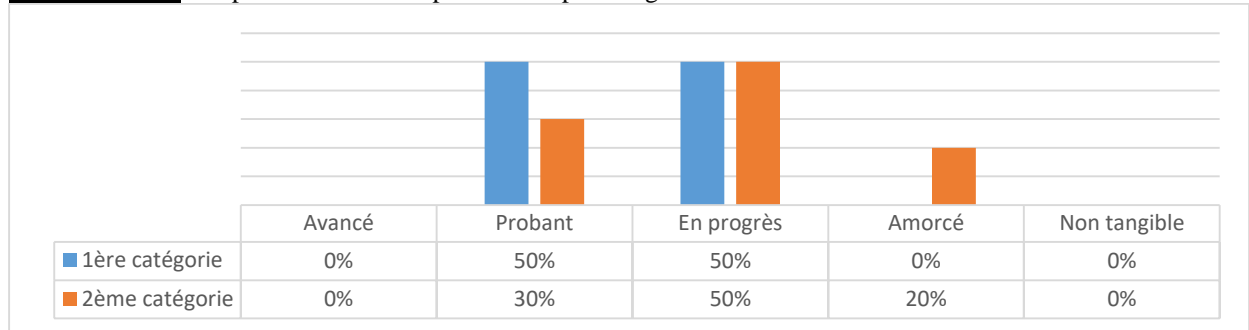
Tableau 3.32 : Répartition des EMF par notes

NOTE	SIGNIFICATION	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS
5	Avancé	0
4	Probant	31
3	En progrès	37
2	Amorcé	07
1	Non tangible	0

50 % des EMF de 1^{ère} catégorie et 30 % des EMF de 2^{ème} catégorie ayant participé à l'enquête manifestent un **engagement clair** envers les objectifs sociaux (**Probant**). 50 % des EMF de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ayant répondu au questionnaire manifestent l'**intention claire** d'atteindre des objectifs sociaux et ont pris des mesures en ce sens (**En progrès**). Enfin, 20 % des EMF de 2^{ème}

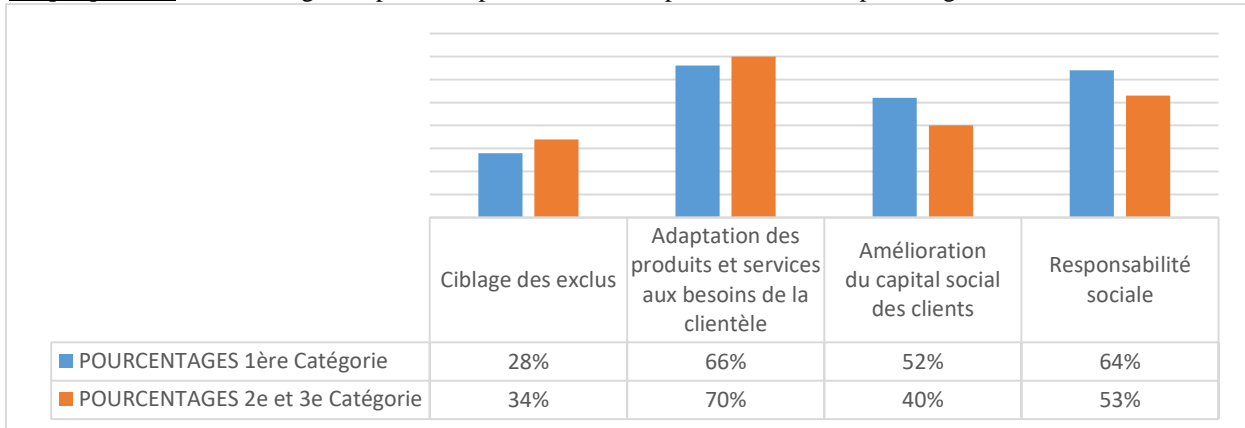
catégorie manifestent l'intention de remplir leur mission sociale mais n'en ont pas la capacité (**Amorcé**). Aucun EMF de 1^{ère} catégorie n'est compris dans la rubrique susvisée.

Graphique 3.9 : Répartition des EMF par notes et par catégories



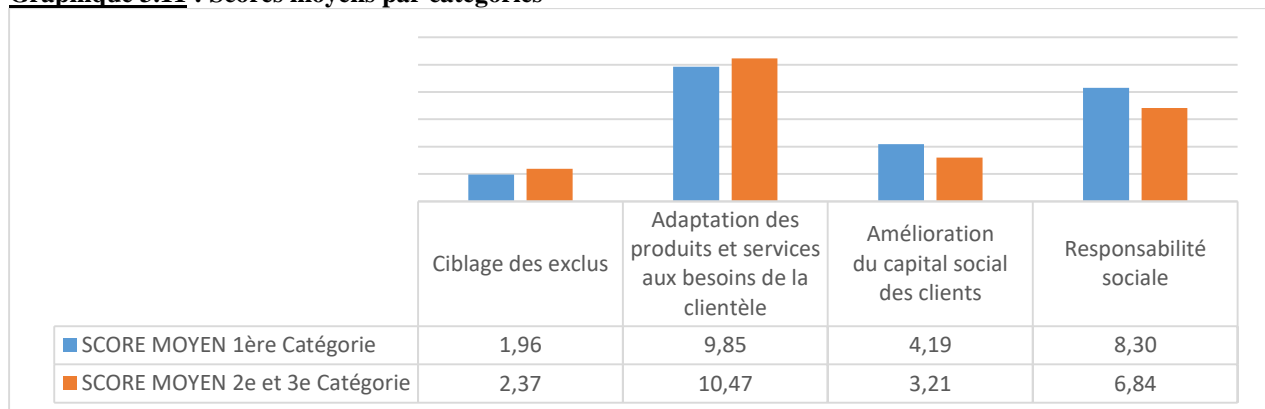
L'analyse par dimensions révèle que le ciblage des exclus est la dimension dans laquelle les EMF sont les moins performants, toutes catégories confondues, suivie de l'amélioration du capital social des clients, la responsabilité sociale, et l'adaptation des produits et services aux besoins de la clientèle.

Graphique 3.10 : Pourcentage des points disponibles obtenus par dimensions et par catégories



L'analyse par catégorie révèle quant à elle que les EMF de 2^{ème} catégorie sont les plus performants en matière de ciblage des exclus et d'adaptation des produits et services. Par contre, les EMF de 1^{ère} catégorie sont meilleurs en matière de transparence, d'amélioration du capital social, et de responsabilité sociale.

Graphique 3.11 : Scores moyens par catégories



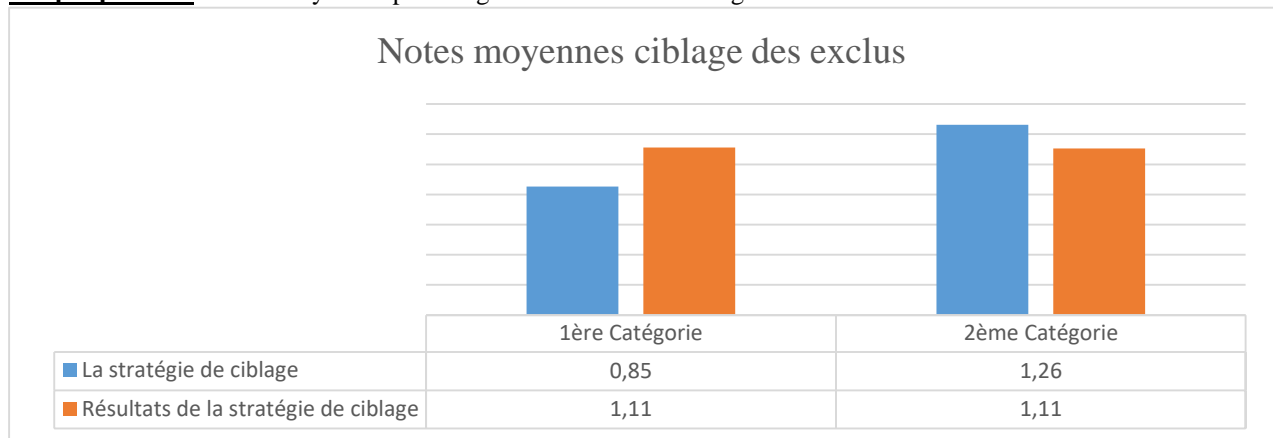
III.4.4. Ciblage des pauvres et exclus

74 % des établissements ayant répondu utilisent des indicateurs de pauvreté et d'exclusion pour cibler leur clientèle. Ces indicateurs sont la faible alphabétisation, les faibles revenus, le logement précaire, l'absence de patrimoine, l'éloignement géographique, le nombre de membres de la famille, le type d'activité exercé et le handicap physique. Cependant, moins de 5 % d'entre eux ont des agences dans des zones difficiles d'accès. De même, le montant minimum pour ouvrir un compte d'épargne est supérieur à 5.000 F CFA dans 78 % de ces établissements.

Par ailleurs, les femmes représentent plus de la moitié des bénéficiaires de crédits dans les livres de 2 % d'entre eux, et dans 41 % des établissements, les déposants ayant un niveau d'épargne mensuelle inférieur à 10.000 F CFA représentent moins de 20 % de la clientèle.

Comme indiqué précédemment, la 2^{ème} catégorie obtient les notes les plus élevées en matière de ciblage des exclus.

Graphique 3.12 : Notes moyennes par catégorie en termes de ciblage des exclus



III.4.5. Adaptation des produits et services aux besoins de la clientèle cible

89 % des établissements ayant participé à l'enquête proposent des prêts adaptés aux besoins des clients dans les domaines de l'éducation, de l'habitat, de la santé, du commerce, de l'agriculture, de l'élevage et de l'équipement. Dans ce cadre, 60 % définissent les échéanciers de remboursement des crédits conjointement avec les emprunteurs ; 52 % proposent des produits d'épargne spécifiques ; 93 % offrent des services financiers innovants tels que le transfert d'argent, les paiements par chèque et cartes bancaires, le micro-crédit en ligne, le mobile banking, la monnaie électronique et autres.

Par ailleurs, 37 % d'entre eux effectuent périodiquement des visites auprès de plus de la moitié de leurs clients, et 83 % ont mis en place des mesures spécifiques pour les satisfaire, telles que l'adaptation des horaires d'ouverture des agences et l'ouvertures de points de collecte les jours de marchés.

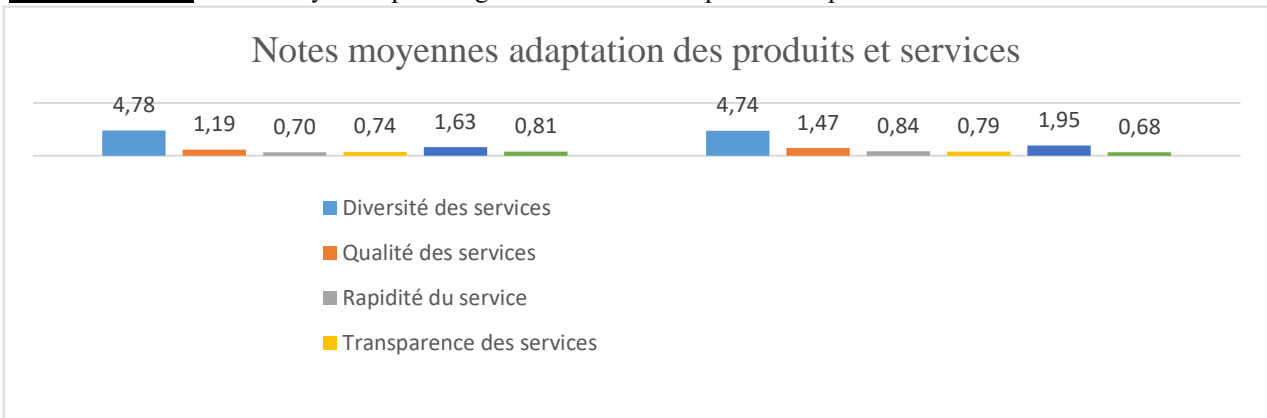
76 % des établissements traitent les demandes de crédit reçues en moins de 02 semaines, 76 % délivrent des relevés de comptes écrits aux clients, et 57 % mènent des études de marché pour

améliorer leurs services, soit à travers l'analyse des dossiers de demande de prêts (35 %), soit sous la forme d'enquêtes sur le terrain (22 %).

Enfin, en ce qui concerne l'accès des clients aux services non financiers adaptés aux besoins sociaux, il n'est généralisé que chez 28 % des établissements.

La 2^{ème} catégorie obtient les meilleures notes dans 4 domaines sur les 6 relatifs à l'adaptation des services. Les 2 domaines où elle est la moins performante sont l'accès des clients aux services non financiers et l'adaptation à leurs besoins.

Graphique 3.13 : Notes moyennes par catégorie en termes d'adaptation des produits et services



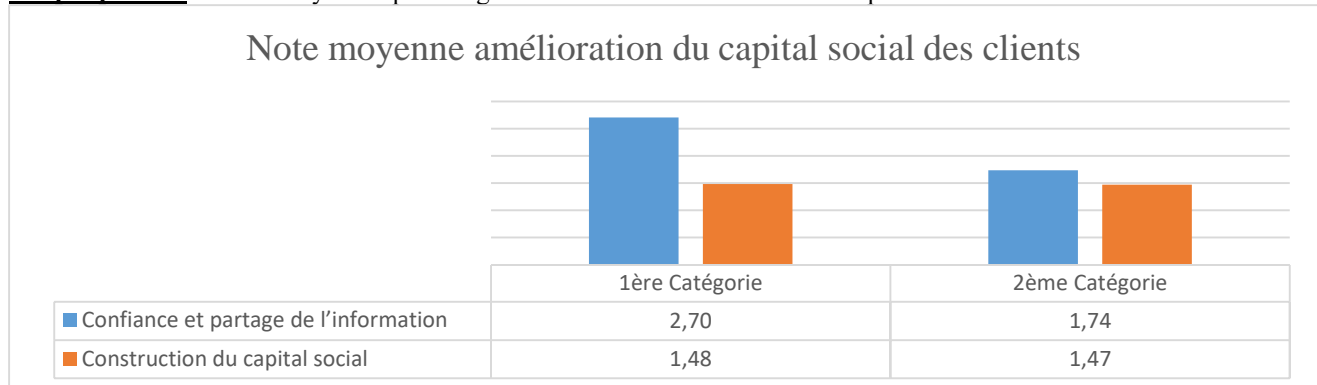
III.4.6. Amélioration du capital social et économique

Les informations financières publiables sont accessibles à l'ensemble de la clientèle dans 70 % des établissements, par affichage (35 %) ou à la demande (35 %). En outre, les clients peuvent rencontrer un haut responsable en cas de différends dans 70 % des établissements, et 28 % d'entre eux disposent en interne d'une instance dédiée au règlement des litiges.

Par ailleurs, 44 % des répondants disposent de programmes de formation des petits entrepreneurs et 74 % mènent des actions ponctuelles ou régulières pour faciliter l'accès à certains services.

La 1^{ère} catégorie obtient la note la plus élevée en termes de confiance et de partage de l'information. Les notes en matière de construction du capital social des clients sont quasiment égales dans les deux catégories.

Graphique 3.14 : Notes moyennes par catégorie en termes d'amélioration du capital social



III.4.7. Responsabilité sociale

74 % des établissements répondent qu'ils disposent d'un statut du personnel et d'une grille salariale et 50 %, de plans annuels de formation du personnel. En outre 46 % ont mis en place une couverture médicale pour le personnel.

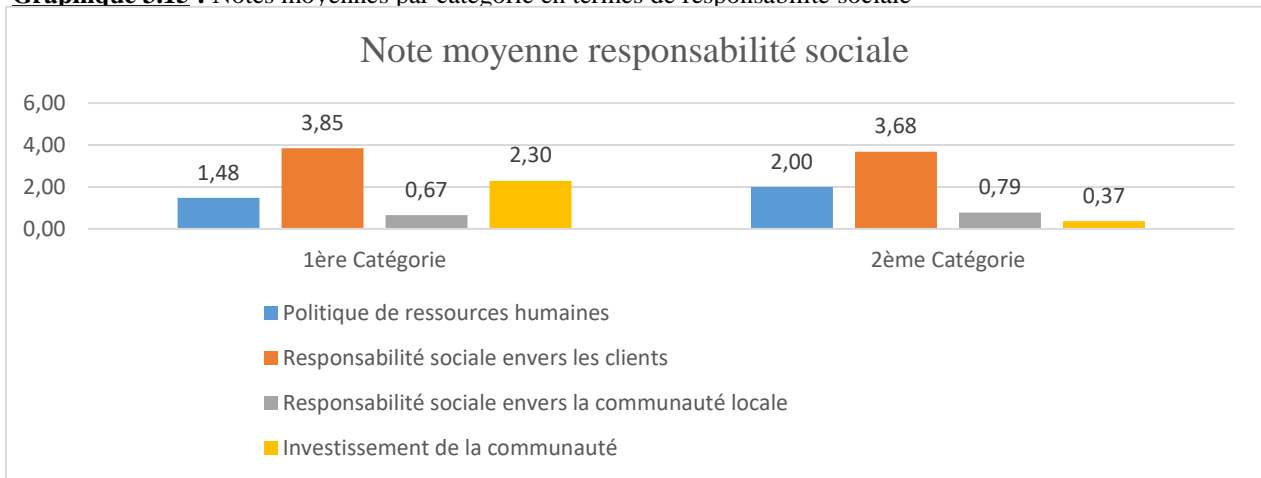
Par ailleurs, 78 % ont adopté des mesures destinées à prévenir le surendettement de la clientèle et à limiter les taux d'intérêt excessifs. En plus, 61 % des établissements ayant participé à l'enquête exigent systématiquement une police d'assurance conséquente de la part des emprunteurs, préalablement à l'octroi des crédits.

Les employés de 72 % des établissements parlent couramment les dialectes des communautés dans lesquelles ils sont implantés.

26 % des établissements offrent des financements pour la réalisation de projets communautaires. 65 % participent à un système de solidarité avec d'autres établissements, et 11 % disposent d'une caisse spéciale pour intervenir en cas de catastrophes ou de sinistres au sein des communautés auprès desquelles ils sont implantés.

La 2^{ème} catégorie obtient les meilleures notes en matière de politique de gestion des ressources humaines et de responsabilité sociale envers la communauté locale.

Graphique 3.15 : Notes moyennes par catégorie en termes de responsabilité sociale



Les principales insuffisances en matière de gestion de la performance sociale dans ces établissements sont le faible niveau d'implémentation des stratégies de ciblage des exclus définies par ceux-ci, la transparence et l'accès limités des clients aux informations financières, le faible accompagnement non financier des porteurs de projets et des PME, et enfin, la contribution limitée au financement des projets communautaires à caractère social.

Afin de les réduire et de renforcer la contribution du secteur de la microfinance à l'amélioration de l'inclusion financière de notre pays, il y aurait lieu de mettre la gestion de la performance sociale au cœur des politiques publiques de soutien au développement du secteur de la microfinance, et un accent particulier sur le renforcement des capacités des EMF en la matière.

CONCLUSION

Après son entrée en vigueur effective le 12 mars 2020 en remplacement du Conseil National du Crédit (CNC), le CNEF a exécuté convenablement ses missions en dépit du contexte international et national marqué par la pandémie à Covid-19. En effet, trois sessions statutaires ont été tenues, les différents comités techniques ont examiné les thèmes qui ont été soumis et le Secrétariat Général a atteint globalement les objectifs qui lui ont été assignés.

En perspectives le CNEF compte :

- poursuivre les activités de vulgarisation de sa plateforme informatique auprès des assujettis ;
- vulgariser la loi n° 2019/021 du 24 décembre 2019 fixant certaines règles relatives à l'activité de crédit dans les secteurs bancaire et de la microfinance au Cameroun ;
- Poursuivre l'étude relative à l'élaboration du plan de développement du secteur financier du Cameroun ;
- Poursuivre la 2^{ème} phase de l'étude sur la monnaie électronique ;
- Poursuivre l'étude relative à la mise en place d'un fonds de garantie des PME en lien avec la Banque Mondiale ;
- Poursuivre le déploiement des applicatifs de collecte et de centralisation des données sur la clientèle bancaire auprès des établissements de microfinance, de paiement et des compagnies d'assurances ;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de vulgarisation de la plateforme informatique du CNEF ;
- Mettre en place un comparateur des tarifs bancaires au Cameroun.

ANNEXES :

A.1 : Répertoire des établissements de crédit immatriculés à fin 2020 :

NOMS DES BANQUES	PCA	DG	DG ADJOINT	FORME JURIDIQUE	CAPITAL	AGREMENT	INSCRIPTION AU REGISTRE SPECIAL DU CNC	NUMERO
AFB	FONKOUA KAKE Jean Paulin	NAFACK Alphonse	YOUSOUFA BOUBA	SA	20.000.000.000	Arrêté n°00005/MINFI/DCE2 du 20/07/1987	Décision à caractère individuel n°01/880du 14/01/88	BC 11
BAC	KOFFI KONAN Leon	ZOA Eric Valery	SAYOUBA OUEDRAOGO	SA	35.629.000.000	Arrêté n°00000484/MINFI du 19/09/2008	Décision à caractère individuel n°58/09 du 19/01/2009	BC 25
BC-PME	M. NKODO FOUMENA Théodore	MANDENG née NDOUMBE Agnès	M.AMADOU HAMAN	SA	20.000.000.000	Arrêté n°243/MINFI du 16/08/2013	Décision à caractère individuel n°03/EC/2015 DU 12/03/2015	BS 01
BGFIBANK	NZONLIE LOWE Richard	ABAKAL MAHAMAT		SA	20.000.000.000	Arrêté n°180/MINFI du 01/11/2010	Décision à caractère individuel n°09/10 du 22/11/2010	BC 26
BICEC	BOKAM Jean- Baptiste	Rochdi SANHAJI	RAFFI Georges Rémy	SA	49.080.000.000	Arrêté n°0024/MINEFI/CAB du 22/01/1997	Décision à caractère individuel n°05/97 du 10/03/1997	BC 16
CITIBANK	FADIKA YOUSOUF	ACHA GORDON	EDO Marie-Laure	SA	10.000.000.000	Arrêté n°07/1505/CF/MINEFI du 23/04/2007	Décision à caractère individuel n°17/98 du 11/08/1998	BC 20
CBC	TIKI Alfred	DJUMMO Léandre	GOUATIER Jean- Elisé	SA	12.000.000.000	Arrêté n°238/MINEFI/DCE/DMF/IB2 du 19/11/1997	Décision à caractère individuel n°08/97 du 25/11/1997	BC 17
ECOBANK	RICHARD NDOUMBE LOBE	ABUNAW Gwendoline		SA	10.000.000.000	Arrêté n°00295/MINFI du 04/07/2000	Décision à caractère individuel n°24/2001 du 01/02/2001	BC 22
NFC-BANK	AFAMBELE Lucas AGWARA	M.JUIUS BERDU MANJO		SA	6.127.400.000	Arrêté n°06/400/CF/MINEFI DU 08/12/2006	Décision à caractère individuel n°41/06 du 21/12/06	BC 23
SCB	OKOUDA Martin Aristide	Alexandre Louis Clément BEZIAUD	Madeleine EBENYE épouse EWELE KOUM	SA	10.540.000.000	Arrêté n°0008/MINFI/DCE2 du 03/08/1989	Décision à caractère individuel n°07/89 du 25/08/1989	BC 12
SGC	DOUMBE EPEE Mathurin	MBAYE Bijou, épouse NDIAYE	M. PICHOU Nicolas Bernard Marc	SA	12.500.000.000	Arrêté 187/MINEFI/CE2 du 05/07/1974	Décision à caractère individuel n°46/74 du 27/05/1974	BC 3/74
SCBC	ESSOKA Ebenezer	UGHA Chukwuka Cyril		SA	10.000.000.000	Arrêté 14153/MINFI/CE/D du 20/12/1986	Décision à caractère individuel n°2/79 du 20/02/1979	BC 6

NOMS DES BANQUES	PCA	DG	DG ADJOINT	FORME JURIDIQUE	CAPITAL	AGREMENT	INSCRIPTION AU REGISTRE SPECIAL DU CNC	NUMERO
UBC	NJONG Eric NJONG	Félix Landry NJOUME	-	PLC	20.000.000.000	Arrêté 0319/MINEFI/DCE/DMF/EC du 08/09/1999	Décision à caractère individuel n°23/00 du 15/06/2000	BC 21
UBA	EKOKO MUKETE	M.MAHENG Richard Dominique	FONKWENG ATANGA Marguerite	SA	10.000.000.000	Arrêté n°07/1512/G/MINEFI du 31/08/2007	Décision à caractère individuel n°47/07 du 13/11/2007	BC 24
CFC	M. NDONGO Jules Doret	M. MISSI J.P.M A NEYNOKH	M. TJONOG Jean Calvin	SA	10 000 000 000	Arrêté n°5/78 du 16/10/1978	Décision à caractère individuel n°5/78 du 16/10/1978	1/ECB
PRO-PME	M. NGUE Jean Victor	M. EDZOA Pierre Conrad		SA	2 000 000 000	Arrêté n°00296 du 27/06/2001	Décision à Caractère individuel n° 797 du 28 septembre 2018	EF 13
SCE	CHOUPO KOUINCHE YVES	M. PEDHOM Victor	M. KUEMBOVE FUMBOP Hermann Joel	SA	2 080 000 000	Arrêté n°00156/MINEFI/DCE/DMF/EC du 10/08/1998	Décision à Caractère individuel n° 19/98 du 10 novembre 2018	EF 1
Wafacash Central Africa	Mme Samira KHAMLICH	M. Mehdi KHANDID	Mme YANA Solange	SA	2 000 000 000	Arrêté n°0616/MINIFI du 21 novembre 2016	Décision à Caractère individuel n° 02/EC/2017 du 16 août 2017	EF 12
CCA-BANK	NKEMLA Albert	MEGUDJOU André Alexis	SANDA Ibrahim Oumarou	S.A	15 000 000 000	Arrêté n° 000405MINFI du 30 mai 2018	Décision à Caractère individuel n° 06/EC/2018 du 19 juillet 2018	BC 27